

l'énergie en 1980:  
un défi coûteux



# Du gaz plutôt que de l'or noir

par Jacques FORGET

INUVIK, Territoires du Nord-Ouest — "Régions frontalières" du défi énergétique canadien, le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique n'ont permis aujourd'hui que presque exclusivement des découvertes de gaz.

N'eut été de la découverte effectuée à la fin octobre par le consortium Panartic Oils, d'un gisement pétrolier sur l'île Cameron

dans le haut Arctique, cette région, comme le delta du Mackenzie, aurait continué d'être une région exclusivement gazière.

Ce n'est qu'en 1969 qu'on a commencé l'exploration dans le delta du grand fleuve Mackenzie. Prévoyant la construction rapide d'un pipe-line, les compagnies pétrolières ont mené les travaux rondement. En 1971, la chance sourit à l'Imperial Oil qui découvrit sur l'îlot Taglu un gisement de gaz

naturel colossal: les réserves y sont estimées à 3,4 trillions de pieds cubes (tpc) de gaz. A lui seul, ce gisement équivaut à près de la moitié des réserves gazières mises au jour dans la région du delta jusqu'à maintenant.

L'industrie estime qu'il faut découvrir de 10 à 15 trillions de pieds cubes de gaz avant de rendre un gazoduc du Mackenzie rentable. Or, les découvertes actuelles n'ont permis de mettre au jour qu'environ

ron 6,5 à 7,5 tpc de gaz. De ce total, Imperial Oil possède la part du lion avec 5,3 tpc.

Les îles de l'Arctique constituent le seul vrai désert canadien. Et un désert combien inabordable, puisque onze mois par année, il est recouvert de glaces. Pourtant, cet environnement hostile n'a pas em-

(Suite à la page A6, 4e col.)

Notre dossier à la page C-1

**LAVAL**  
VOLKSWAGEN LITE  
**PORSCHE + AUDI**  
777 boul. Charest O. Québec

# LE SOLEIL

84 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 18 NOVEMBRE 1975

79e ANNEE, No 273 PRIX 25¢

IL Y A SUREMENT UN  
**Jato**  
PRES DE CHEZ VOUS!

## à lire

### Nationalisation des traversiers à l'été

Le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, vient de déposer un projet de loi devant permettre au gouvernement québécois de nationaliser d'ici à l'été 1976 la majorité des compagnies de traversiers qui opèrent dans le Bas-Saint-Laurent.

page A-3

### Theford marche au ralenti

Bien que l'exploitation minière ait repris son cours normal après sept mois de grève, le taux de chômage se maintient dans les 35 pour cent dans un rayon de cinq milles de la municipalité de Theford Mines.

page A-3

### La CUQ et l'information

Les comités de citoyens de la région se sont vu refuser par la Communauté urbaine de Québec la tenue d'une assemblée d'information sur le schéma d'aménagement. Les Chambres de commerce ont pourtant obtenu la leur.

page A-3

### "Dédé" est acquitté

L'ex-président de la FTQ-Construction, André Desjardins, a été acquitté, hier, d'une accusation d'extorsion de \$47 millions, relativement aux chèques de vacances.

page B-1

### Postes

Le ministre des Postes, Bryce Mackasey, a rejeté la suggestion du NPD de nommer un médiateur dans ce conflit tandis que de son côté le syndicat des postiers a annoncé qu'il commencera à verser à ses membres une allocation de grève de \$40 par semaine.

page B-1

## A Villeneuve

# Injonction demandée pour "libérer" des jeunes hockeyeurs

Par Jean-Claude RIVARD

Un groupe de parents de Villeneuve devaient se présenter, aujourd'hui même, devant le juge Paul Lesage, en cour supérieure, pour obtenir une ordonnance qui permette à leurs fils de jouer, dans la Ligue inter-cité, avec l'équipe "AA" de Beauport.

Ils devaient le faire au moyen d'une demande d'injonction présentée, en leur nom, par l'étude Dupont, Roy, Gingras et Kenniff.

Ils réclament la cassation d'une décision rendue en appel par le bureau provincial de l'Association du hockey mineur du Québec, qu'ils qualifient d'injuste et d'arbitraire, et qui les empêche, à toutes fins utiles, de jouer dans la Ligue inter-cité Saint-Laurent, soit dans la région de Québec. Ces enfants, dont l'âge varie entre 8 et 15 ans, seraient censés jouer dans les catégories "AA" midget (1), bantam (4), peewee (3) et atome (1).

### Les procédures

Pour comprendre la dimension du problème, il est intéressant de se rapporter aux allégations faites sous serment, du dossier de la Cour et en vertu desquelles les parents réclament l'injonction.

Ces derniers, MM. Raymond Gingras (Benoît), Albert Nadeau (Jean), Pierre Guillot (Bernard), Emilien Gauron (Guy), Richard Houde (Mario), Guy Boies (Louis) et Mme Léonard Gendron (Pierre) déposent plus précisément leur recours contre M. Jacques Francoeur, directeur des loisirs à Villeneuve et président de la concession pour l'AHMQ, et le secrétaire de cette dernière, M. Rolland Boivin. Elle met en cause le président Robert

Chevalier, de l'AHMQ, et le comité de discipline de cet organisme.

### Une politique municipale

Depuis 1971, Villeneuve a fait partie de la Ligue de hockey inter-cité, à l'intérieur de la "zone Orléans", avec Beauport, et sous la juridiction de la "région de Québec" au niveau de l'AHMQ.

En 1974-1975, Villeneuve en faisait partie. Les enfants des demandeurs ont joué dans le calibre "AA" c'est-à-dire dans la Ligue inter-cité.

Pour 1975-1976, Villeneuve s'est toutefois retiré. Les jeunes ont subi la frustration de reculer du calibre "AA" au calibre "A", seul maintenu au niveau municipal.

Les parents ont aussitôt demandé leur "libération", c'est-à-dire l'annulation de ce contrat signé avec Villeneuve pour 1974-1975. En même temps, on a étudié la possibilité de passer dans les équipes "AA" de Beauport.

Beauport acceptait de les intégrer dans ses équipes. Le 8 septembre, Beauport invitait même les jeunes à son camp d'entraînement, ce qui fut confirmé par écrit, le 19. Les jeunes ont suivi ce camp, dans l'espoir d'une décision rapide de MM. Francoeur et Boivin.

M. Francoeur, soutient-on, aurait invité la municipalité de Villeneuve à établir une "politique de libération". En vertu de cette politique, sa signature devait obligatoirement apparaître sur toute "libération". Une résolution du conseil y donna suite, le 15 septembre.

Demandant leur "libération" au président de la "zone", M. Francoeur, les enfants auraient essayé un refus systématique.

Sommé de les libérer, sous (Suite à la page A6, 1re col.)

## Autre viol de la loi 22

# Le Bas-Saint-Laurent a aussi ses transfuges

par Damien GAGNON  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Dans une région que l'on qualifie de "francophone pure laine", celle du Bas-Saint-Laurent, 11 écoliers dont la langue maternelle est le français, sont passés cette année au réseau d'enseignement anglophone sans avoir subi les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.

Ces écoliers de niveau élémentaire qui demeurent à Mont-Joli, Price et Saint-Octave et qui devraient normalement se retrouver parmi la clientèle de la commission scolaire La Mitis, fréquentent l'école anglaise de Métis Beach dans le comté de Matane.

C'est à la suite d'une enquête minutieuse que le Mouvement Québec français de l'Est du Québec a découvert que la loi 22 n'est pas violée seulement à Montréal, Québec ou Sept-Îles, mais aussi dans le Bas-Saint-Laurent, où la population est presque à cent pour cent francophone.

Dans un télégramme envoyé au ministre de l'Éducation, M. Raymond Garneau, le MQF de l'Est du Québec dénonce cette situation et demande au ministère de faire enquête et d'y apporter les correctifs nécessaires dans les meilleurs délais.

Selon le porte-parole du MQF de l'Est du Québec, M. Ghislain Jean, le ministre Garneau devrait mettre au cas de disponibilité à solutionner le cas soulevé dans la région qu'il en a mis à solutionner le cas de Saint-Léonard.

Ce qu'il faut au Québec, prétend le MQF, ce sont des écoles publiques anglaises pour ceux-là seulement qui sont de langue maternelle anglaise.

Soulignons que le MQF de l'Est du Québec est formé de représentants de la Société nationale de l'Est du Québec, des sociétés nationales du Grand Rimouski, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, de

l'Union des producteurs agricoles, du syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, du Conseil du

Travail du Canada (FTQ), du syndicat des étudiants du Cégep de Rimouski et de l'Association des principaux d'écoles du Bas-Saint-Laurent.

## La Ceco s'attaque au racket de la protection

MONTREAL (LE SOLEIL) — Délaissant le commerce de la viande avariée qui avait fait sensation au cours de l'été dernier, la Ceco a repris, hier à Montréal, ses audiences publiques pour aborder d'autres facettes du crime organisé.

C'est par la présentation d'un cas montrant le fameux racket de la protection que les audiences se sont ouvertes devant les juges Jean Dutil, Marc Cordeau et Denis Dionne, ce dernier ayant repris son siège, revenant ainsi sur sa décision de démissionner de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Cependant, la première preuve soumise par la Commission ne démontre qu'une tentative avortée, auprès d'un restaurateur italien de Chambly, d'abonner un nouveau client au "racket de la protection".

Cela a cependant permis aux commissaires de faire ressortir le nom de Paolo Violi que la Ceco identifie comme l'une des têtes dirigeantes de la mafia montréalaise. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la Commission que de chercher à établir, avec preuves à l'appui, les influences des chefs dans l'organisation du monde interlope.

Au cours de l'après-midi, la Ceco a tenté de démontrer jusqu'à quel point la seule mention du nom de Violi faisait trembler de peur les individus mis en contact avec l'organisation.

### "Protection" de la police

Le témoignage d'un entrepreneur

en construction, dont les réponses ont été fort confuses, a d'ailleurs incité le juge Dutil à la soumettre à la protection de la police, souhaitant qu'à son retour, ce matin à la barre des témoins, il puisse se sentir plus libre de répondre correctement à l'interrogatoire des procureurs de la Ceco.

M. Luigi Salvatore, âgé de 35 ans, entrepreneur-briqueleur de Laval, n'a en effet pas su expliquer comment il se faisait qu'après avoir obtenu jugement par la cour provinciale contre l'un de ses créanciers, il ait accepté d'effacer une dette après avoir subi des menaces.

L'affaire a commencé en 1972, lorsqu'un dénommé Harry Engelstein, sous-entrepreneur en construction, fit faillite. Engelstein devait quelque \$8.000 à Salvatore. Ce dernier obtint, en novembre 1972, un jugement autorisant une saisie-salaire. Chaque mois, Engelstein voyait ainsi son salaire fondre de quelque \$100.

À la fin de 1973, cependant, il appelait Pierre Gagnon, l'un de ses anciens employés, à sa rescousse pour tenter d'obtenir un règlement à l'amiable auprès de Salvatore. Gagnon offrit un règlement de \$2.500, mais il fut refusé.

Pierre Gagnon, un tireur de joint de 34 ans de Pierrefonds, a raconté, hier, à la Commission que, devant le refus de M. Salvatore, il avait à son tour eu recours aux services d'un dénommé Pierre Bégin, connu dans le

(Suite à la page A6, 2e col.)

## Rendez-vous à Noël sur la Saint-Charles

par Louis TANGUAY

La glace de la rivière Saint-Charles servira aux patineurs, vraisemblablement à partir des vacances de Noël.

Le projet qui est à l'étude depuis l'an dernier aboutira à la création d'une surface glacée mesurant près d'un mille, entre le pont Dorchester et la rue Marie de l'Incarnation.

La glace sur cette portion de rivière a été mesurée l'an dernier à plus d'un pied d'épaisseur, ce qui a été jugé nettement suffisant pour supporter le poids des équipements motorisés nécessaires au déblaiement de la neige.

Il reste cependant à décider de la localisation exacte de deux des trois abris qui seront mis à la disposition des patineurs pour se réchauffer.

La ville n'a pas non plus décidé des heures pendant lesquelles son personnel sera sur glace pour l'entretien et la surveillance et même pour secourir ceux qui en auraient besoin.

Le point principal de rassemblement des sportifs se situera dans les aménagements existant déjà à proxi-



Le Soleil, André Belle-Isole

## sommaire

A Québec aujourd'hui	D-14
Annonces classées	F-3 à F-10
Arts et lettres	D-14 et D-15
Bandes dessinées	F-12
Bridge	F-10
Consommation	C-6
Dans nos régions	A-2
Décès	F-13
Économie-finances	C-1 à C-4
Feuilleton	F-9
Horoscope	F-11
Monsieur québec	A-7
Mot mystère	F-3
Mots croisés	F-7
Sport	C-10 à C-15
Télévision	F-13 et F-2

## météo

Généralement ensoleillé aujourd'hui et nuageux demain avec un maximum de près de 8.

Détails, page A-2

(Suite à la page A6, 4e col.)

# La Cuq boycotte les comités de citoyens

par Benoît ROUTHIER

Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (Cuq) a refusé de tenir une assemblée d'information sur le schéma d'aménagement à l'intention des comités de citoyens de la région.

Par contre, le même comité a décidé d'en faire une pour leur Chambre de commerce.

C'est ce que nous avons appris, hier soir, lors de l'assemblée qui se tenait à Courville à l'intention de la population de la Côte de Beauport.

L'argument invoqué par des membres du comité exécutif de la Cuq serait que les différents comités de citoyens qui existent pourtant en grand nombre dans la région ne sont pas représentatifs.

C'est à la suite de l'intervention d'un membre de la Ligue des citoyens de Courville, M. Gaston Simard, que le chat est sorti du sac.

M. Simard venait d'apprendre que le président de la Chambre de commerce de Giffard avait reçu toute la documentation relative au schéma d'aménagement et qu'une assemblée était prévue pour les Chambres de commerce.

M. Simard a dit qu'il existe deux

sortes de regroupement des citoyens: les riches, les Chambres de commerce, et les pauvres, les comités de citoyens ou ligues de propriétaires.

Il s'est demandé pour quelle raison les uns étaient mieux traités que les autres. Il a fait remarquer que les organismes "pauvres" regroupent quand même beaucoup de citoyens.

Une piètre assemblée

L'assemblée qui visait à informer les populations de Beauport, Giffard, Courville, Villeneuve, Montmorency, Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Boischatel n'a pas été une réussite.

D'abord elle n'a attiré qu'une cinquantaine de personnes au maximum.

Notons que le maire de Boischatel, M. Roland Lavoie, y était, accompagné de trois de ses conseillers. C'était la plus forte représentation municipale et il est à remarquer que Boischatel n'est même pas membre de la Cuq.

Le maire de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, M. Edgar Paquet, y était aussi, accompagné d'un conseiller. Les autres dirigeants municipaux de la Côte de Beauport brillaient par leur absence.

Il n'est pas inutile de préciser ici

qu'un maire de la région nous a déjà déclaré que du schéma d'aménagement il ne voulait rien savoir.

En général, l'assemblée a été "plate" comme l'a dit un citoyen de Courville.

En fait, il y avait un manque flagrant de communication entre les citoyens et les huit membres de la Commission d'aménagement (CACUQ).

La principale cause de la situation est probablement le vocabulaire trop spécialisé qu'ont utilisé les spécialistes pour expliquer le schéma d'aménagement.

On sentait que l'assistance était dans l'attente. Elle voulait savoir ce que c'est le schéma d'aménagement. Mais elle n'osait pas souvent poser des questions, par gêne et faute d'une information préalable.

D'un autre côté, on sentait encore que les membres de la CACUQ attendaient trop les questions plutôt que d'expliquer directement, en termes faciles, le contenu et les conséquences du schéma d'aménagement.

Par ailleurs, il y aurait certes eu avantage à exposer et à discuter du schéma sujet par sujet.

Carrières et transport

Toutefois, certains problèmes ont été identifiés. C'est ainsi que nous avons appris que le ministère de l'Environnement québécois est à faire une étude sur les problèmes que peuvent causer les carrières qu'on retrouve à Giffard, Beauport, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Villeneuve, Boischatel.

Le transport en commun a aussi fait l'objet de discussions. Et le président de la CACUQ, M. Jean Cimon, a fait voir que l'indifférence des citoyens aura comme conséquence que la population de l'Est de Québec devra, à partir octobre 1976 se rendre à Sainte-Foy ou à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement pour prendre le train. C'est à cette date, en effet, que les trains ne pourront plus se rendre à la gare du Palais. M. Cimon, qui n'était pas à la tribune, a encore attribué à l'insouciance des gens le fait qu'il en coûtera des millions de dollars pour ramener les trains à la gare du Palais en passant par le nord. D'ici à ce temps, le Canadien National risque de perdre 70% de sa clientèle.

Enfin, la CACUQ juge que des maisons identifiées par la firme Urbatique, il y a quelques années, comme devant être démolies, selon un

projet de rénovation de la Côte de Beauport, devraient être préservées. Et au lieu de poser des gestes locaux

en restauration, la CACUQ préfère qu'un projet englobe toute la Côte de Beauport.

## Premier pas vers la nationalisation des traversiers

par Pierre CHAMPAGNE

Le gouvernement du Québec nationalisera, d'ici l'été, la majorité des compagnies de traversiers qui exploitent un service dans le Bas-Saint-Laurent.

Dans ce but, le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, vient de déposer un projet de loi modifiant la loi sur la Société des traversiers du Québec et portant de trois à dix millions de dollars le fonds social autorisé de la société.

Dans quelques jours, le gouvernement du Québec se portera acquéreur de toutes les actions de la compagnie Matane-Godbout, cette transaction lui permettant également de s'approprier environ 10% des actions de la compagnie (la Compagnie de gestion de Matane).

Le ministère des Transports avait, au départ, l'intention de nationaliser que les avoirs de la compagnie, c'est-à-dire les deux traversiers (Sieur-D'Amours et N.W.A.-Comeau) qui font la navette entre les deux rives, un troisième navire, le Camille-Marcoux, en service pour la même compagnie, appartenant déjà au gouvernement du Québec.

La compagnie contesta toutefois cette intention du gouvernement, mais une entente de principe, intervenue récemment, permettra au gouvernement de se porter acquéreur non seulement des bateaux-passeurs, mais de tous les biens, de toutes les actions, de la compagnie qui assurait le service de traversiers entre Matane, Baie-Comeau et Godbout.

Reste maintenant à obtenir l'approbation du Conseil du trésor et du Conseil des ministres avant de compléter l'entente. Les hauts fonctionnaires du ministère des Transports ont confiance de pouvoir annoncer à la population cette "bonne nouvelle" d'ici la fin de l'année, "peut-être même avant la fin du mois".

On n'a pas cependant voulu nous dévoiler la somme globale de la transaction qui se situe, nous a-t-on affirmé, dans les millions de dollars.

Deux autres compagnies

Deux autres compagnies exploitant un service de traversiers dans le Bas-du-Fleuve seraient expropriées d'ici l'été prochain par le ministère des Transports.

C'est le ministre lui-même qui en a donné l'assurance, vendredi dernier, à l'occasion du débat suivant le dépôt de son projet de loi modifiant la loi sur la Société des traversiers du Québec.

M. Raymond Mailloux a en effet réaffirmé que son ministère prendra bientôt en main le service de traversiers reliant l'île aux Coudres à Saint-Joseph-de-la-Rive.

Le nouveau fonds social autorisé de la Société, porté de trois à dix millions de dollars, servira également à étatiser, d'ici l'été, le service de traversiers reliant Baie-Sainte-

Catherine à Tadoussac, à l'embouchure du Saguenay.

Ces deux services sont déjà subventionnés par le gouvernement, mais ils ne sont pas encore nationalisés.

Cogema

Par ailleurs, le projet Cogema, auquel le gouvernement deviendra actionnaire minoritaire (10%) par l'établissement de la compagnie Matane, Godbout, se trouve présentement face à une impasse juridique.

Ce projet Cogema tente de réaliser un lien ferroviaire, par un bateau-rail, entre la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent.

Au moment même où cette entreprise, issue d'intérêts locaux, mais dont le Canadien National détient maintenant 49% des actions, se présente devant la Commission des transports pour obtenir le renouvellement de son permis, une autre compagnie, la Rail and Water de Montréal, présentait en cour supérieure une ordonnance d'évocation, émise à la mi-octobre par le juge Lebrun.

Rail and Water alléguait que la Commission des transports avait outrepassé ses pouvoirs en ayant accordé un permis à Cogema.

Devant pareille action, le gouvernement du Québec n'avait plus d'autres choix que d'en appeler de cette ordonnance d'évocation ce qui, à la limite, pourrait retarder le projet Cogema de plusieurs années si les poursuites judiciaires se rendent jusqu'à l'échéance de la Cour suprême.

En attendant, le ministère des Transports provincial se trouve devant une alternative troublante: ou il présente au Parlement un projet de loi privé forçant l'Assemblée nationale à intervenir au sein du pouvoir judiciaire, et créant ainsi un précédent dangereux, ou on clarifie les pouvoirs de la Commission des transports, ce qui implique une reprise des audiences, une nouvelle demande de permis de Cogema, etc.

Les hauts fonctionnaires du ministère des Transports étudient présentement la meilleure politique à suivre en ces circonstances.

Pendant ce temps, le projet Cogema poursuit son petit bonhomme de chemin. Les plans et devis des débarcadères de Matane et de Baie-Comeau sont à ce point avancés que l'on songe, pour la rive sud, à demander des appels d'offre dès le début de l'été.

La mise en service éventuelle d'un bateau-rail pouvant transporter de 20 à 25 wagons de chemin de fer entre Baie-Comeau et Matane permettrait à la Québec North Shore d'acheminer sur la rive sud les 350.000 tonnes de papier journal qu'elle exporte annuellement vers les États-Unis tout en permettant de faire de même avec l'aluminium et le minerai de fer, deux éléments qui pourraient être transportés plus sûrement et plus économiquement vers les marchés étrangers ou les aciéries québécoises.



Derniers vestiges d'une maison historique

Jacques Deschênes

## Démolition d'une autre vieille maison

par Tom FRECHETTE

Une maison familiale de plus de 200 ans d'existence, donc à caractère historique, a échappé à la surveillance du ministère des Affaires culturelles. Elle est située en bordure du boulevard Rochette, dans les limites de la municipalité de Beauport.

La direction de la communauté des soeurs de la Charité de Québec a donné suite, il y a un mois environ, à son projet de faire démolir la bâtisse, parce qu'elle n'était plus habitable et qu'elle était devenue un danger public.

Les religieuses avaient acheté cette résidence, en 1962, pour la faire servir d'habitation à un employé qui jouait le rôle de fermier. Celui-ci n'a rien perdu pour autant puisqu'il pourra demeurer prochainement dans une résidence neuve.

L'ancien propriétaire de la maison disparue, M. Herménégilde Bélanger, nous a déclaré, hier, qu'il était au moins de la troisième sinon de la quatrième génération à avoir occupé la bâtisse.

Samedi dernier, les dé-

molisseurs ont jeté par terre les murs et ce qui restait du squelette de la maison. Puis, ils ont recouvert les fondations et ont nivelé l'emplacement. Selon la version d'une religieuse, le terrain servira à la culture.

## L'économie de la région de Thetford reste peu reluisante

par Fortunat MARCOUX

THETFORD MINES — Bien que l'exploitation minière ait repris son cours normal après la longue grève de sept mois et trois semaines dans l'industrie de l'amiante, la situation économique demeure peu reluisante dans la région de Thetford Mines.

En effet, selon des informations que LE SOLEIL a obtenues de sources autorisées, le taux de chômage se maintient dans les 35 pour 100 dans un rayon de cinq milles de la municipalité de Thetford.

Dans le territoire desservi par le bureau régional du centre fédéral de la main-

d'oeuvre, il y a plus de 6.000 chômeurs, ce qui représente environ 28 pour 100 de la main-d'oeuvre active. Pour le moment, rien ne laisse présager une relance au cours des prochains mois.

Le gouvernement fédéral est conscient de ce malaise. Aussi pour en atténuer les conséquences désastreuses, il multiplie les Projets d'Initiatives locales. Jusqu'à présent, il a donné le feu vert à trente projets, d'une valeur de \$750.000, permettant ainsi la création de 342 emplois temporaires. Les objectifs du député Léopold Corriveau sont des travaux de \$1 million et 500 emplois.

Lourdement ébranlée par le conflit de l'amiante, l'in-

dustrie du camionnage a repris ses activités dans une proportion de 75 pour 100.

L'industrie de la construction est loin d'être prospère. Le seul gros projet à l'horizon reste l'agrandissement du Cegep (\$9 millions) prévu pour l'été prochain.

La Société Asbestos Liée n'envisage pas la reconstruction de l'usine de traitement d'amiante de sa filiale King Beaver, laquelle fut incendiée le 8 décembre dernier. Cependant, une cinquantaine des 300 mineurs mis à pied seront rappelés au travail au cours des prochaines semaines pour accélérer l'exploitation souterraine.

L'usine de motoneiges Sno Jet Inc. restera fermée. Un

comité de reclassement des 450 employés a été mis sur pied récemment, mais les "jobs" se font rares.

Aux Industries Apalache Ltée, la production des roulettes ne reprendra pas avant le 5 janvier prochain. Entretemps, 130 employés attendent d'être rappelés au travail. La rentrée se fera de façon progressive.

A l'usine de maisons mobiles, roulettes et tentes-roulottes Bellevue Inc., 400 employés sont au travail. La compagnie prévoit que 200 ouvriers pourraient être embauchés au début de 1976, la production entrant dans sa phase intensive.

Quant à la compagnie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd., el-

le réalise actuellement un projet d'expansion de \$3,5 millions à son usine de Thetford. Ces travaux créeront une certaine d'emplois, mais ceux-ci ne seront pas disponibles avant l'été prochain.

Concernant l'industrie commerciale, sa situation est beaucoup plus difficile à évaluer. Les affaires seront sûrement meilleures lorsque les 3.500 mineurs auront réglé les dettes qu'ils ont accumulées durant la longue grève.

En passant, les commerçants qui ont fait beaucoup de crédit durant le récent conflit ouvrier, éprouvent des difficultés à percevoir les comptes et factures en souffrance. Le conflit postal n'améliore pas leur situation.

**A LOUER**  
**BUREAU COMMERCIAL**  
2500 p.c. - Air climatisé  
505 Est boul. Charest Québec  
**529-3706**

**TOUS LES SOIRS:**  
**DES MENUS QUI**  
**FONT PERDRE LA CARTE!**

**PETIT FILET MIGNON**  
et ses accompagnements:  
soupe salade à volonté dessert fromage  
**\$6.75**

aussi avec les mêmes accompagnements  
**BOEUF BOURGUIGNON...\$5.25**  
**FRANCHES DE ROSBIF...\$5.75**

**BON APPÉTIT, MESSIRE**  
**LE JACRE**  
boul Laurier 651-4055  
boul Ste-Anne 667-3232

**Crédit Foncier**  
Fondé en 1880  
Actif consolidé: \$665 millions

**Obligations de 5 ans**  
Minimum: \$500

**10 1/4%**  
Intérêts payés semi-annuellement

**10 1/2%**  
Intérêts payés annuellement

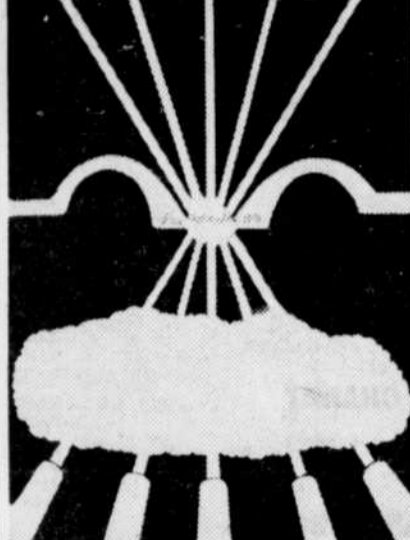
Québec: 1135, Chemin St-Louis  
(418) 681-0277 (J. Arsenault)  
(Mme L. Brulotte)

Frais virés acceptés  
Institution inscrite à la Régie  
de l'assurance-dépôts du Québec



**monsieur québec**  
par yves bernier

**FRANCO**



**ESPAÑA LIBRE**

Un poster du Comité d'appui au peuple espagnol rappelle l'exécution des cinq militants antifascistes basques et espagnols, le 27 septembre dernier. Les cinq taches de sang sur le nom de Franco sont significatives.

**Travaux d'hiver à Valcartier**

Des travaux généraux, d'entretien et d'appui administratif seront exécutés cet hiver dans le cadre du Programme intensif des travaux fédéraux, par les forces armées canadiennes. La base de Valcartier a reçu à cet effet la somme de \$1,109,071.

**Le franc canadien?**

Le dollar n'est peut-être plus la monnaie officielle du Canada. Si l'on se fie à la réclame que fait actuellement la compagnie des vins Secrestat, de Montréal, dans nos journaux, le franc a remplacé le dollar. Pour annoncer leurs nouveaux "litres" de blanc et de rouge, la compagnie souligne en effet qu'ils se vendent respectivement 6.55 et 6.50 francs. Un franc valait, hier, 23 cents. Messieurs de Secrestat, démêlez-vous!

**Appui au peuple espagnol**

C'est demain que commencent les trois jours d'appui au peuple espagnol organisés par un comité québécois appuyé par divers groupes, dont le Suco, Oxfam, les associations étudiantes, etc...En cette veille d'un renouveau en Espagne, diverses activités sont prévues, en soirée du 19, 20 et 21, à la CSN, 155,

**Le producteur Carson rôde à Québec**

Les plus vieux se souviennent sûrement de cet acteur-cowboy des années de Gene Autry, Hopalong Cassidy et Roy Rogers. Aujourd'hui, il serait producteur de films, avec beaucoup de

boulevard Charest, à l'université Laval, Pavillon de Koninck et au Théâtre de la Cité universitaire. Réunion d'information et soirée politico-culturelle, table ronde. Parmi les invités, remarquons la présence du chansonnier catalan engagé, Pi de la Serra, du professeur Ignacio Soldevilla et du groupe folklorique Quillaha. Pour renseignements: 683-1796.

**Les cadets se rendent utiles**

Quand on est cadet de la Marine royale canadienne, on s'entraîne généralement au maniement des armes à feu, chaque semaine. Mais ce soir, les cadets de la section Champlain vont participer à un exercice plus humain. Ils se rendent à l'hôpital Saint-Augustin (malades chroniques) pour aider les patients à jouer au bingo. Ils seront à leurs côtés pour les conduire de leur chambre à la salle de réunion, et ensuite pour aider ceux qui ne le peuvent pas à remplir leur carte de bingo. Bravo!

**Repeindre les autobus de la CTCUQ**

Il n'est pas question de repeindre les autobus de la CTCUQ, pour le moment. Un porte-parole de l'organisme nous a précisé, hier,

que le sondage effectué présentement au sein de la Commission était exclusivement interne, et se faisait auprès de chauffeurs. On leur présente trois choix de couleurs pour connaître leur opinion. Mais les autobus ne seront pas repeints (couleurs actuelles: vert et crème), la CTCUQ n'ayant pas encore fini de tout repeindre aux couleurs officielles les autobus qui sont maintenant soumis à son administration. La peinture, ce n'est pas une priorité pour les autorités de la Commission. Tant mieux, car nos autobus ont plus besoin de débarrassage et de lavage que de peinture.

**Longue vie à M. et Mme Wong**

Lui, Wai Wong, a 90 ans, son épouse Seto Ying-Wong en a 91. Ils ont célébré, il y a quelques jours, leur 72e anniversaire de mariage, à Montmorency où ils vivent depuis 1959. M. Wong est arrivé au Canada, venant de Hong Kong, en 1911, et son épouse est venue le rejoindre en 1959. Durant toutes ces années, M. Wong est retourné voir sa femme à trois reprises et ils ont eu cinq enfants. Il a habité Ottawa, Québec et, en 1958, il s'est finalement établi à Montmorency où il tenait une buanderie chinoise. A cause des lois sur l'immigration, le couple a été séparé pendant 48 ans. Aujourd'hui, le plus jeune des fils, Jack, exploite le restaurant Linnan, sur le boulevard Sainte-Anne.

millions (c'est lui qui le dit), et depuis quelques semaines, il fréquente Québec. A plusieurs reprises, il s'est inscrit au Concorde, sous le nom d'Alan Black, dans la suite Capitale, 2614. Il hante les corridors de l'hôtel et dit à ceux qui veulent l'écouter qu'il prépare un film pour la télévision américaine dans le genre "Mission: Impossible". Selon des rumeurs, qu'il a lui-même lancées, il veut tourner le film à Québec avec des vedettes comme Steve McQueen, Barbra Streisand et Tony Curtis. Il semble sérieux, mais il faudra voir ce qui en est. Nous savons qu'il tente d'attirer du capital pour son film. Tout cela a l'air bizarre.



M. et Mme Wong viennent de célébrer leur 72e anniversaire de mariage.

**Le Vieux Québec aura son comité de citoyens**

Les habitants du Vieux Québec auront, à compter de lundi prochain, leur comité de citoyens.

Un groupe de citoyens a déjà préparé le terrain depuis quelque temps, mais la

première réunion officielle se tiendra lundi soir, pour tous les citoyens, à l'ancienne école Notre-Dame de Québec, au 13, rue Couillard.

Les premiers membres ont déjà identifié un certain

nombre de problèmes qui seront exposés aux participants à l'assemblée de fondation.

On est en train, disent-ils, de transformer le quartier en fonction des automobilistes

et des touristes, tandis que pour ceux qui y demeurent, il y a de moins en moins de services essentiels et le coût de la vie grimpe sensiblement plus vite que partout ailleurs à Québec.

Ils voient là une menace

que le quartier ne meure ou ne soit condamné à devenir, après place Royale, un Disneyland historique où les citoyens sont condamnés à payer pour servir d'attraction aux touristes, en vivant dans un immense parc de stationnement parsemé de brasseries.

**LA CURIOSITE PAYE ?**  
Réponse à la rubrique 184  
des annonces classées  
RENSEIGNEMENTS :  
**CAMILLE BERGERON MUSIQUE**  
ENR.

**L'OUEST CANADIEN?**  
**AIR CANADA Y VA**  
**TOUS LES MATINS**

Si vous vous envollez pour Vancouver, Winnipeg, Calgary ou Edmonton, vous serez choyé car le service en vol est impeccable. L'on vous servira, en classe économique, de succulents repas: filet mignon, poulet ou steak de surlonge aux champignons. Du fromage canadien aux plus petites garnitures, tout y est. Vous pouvez surtout être assuré que l'horaire fixé sera respecté. Selon le "Aviation Week & Space Technology", Air Canada est plus fidèle à ses horaires que les dix plus grosses compagnies aériennes en Amérique du Nord. A tout point de vue, vous serez choyé. Sans oublier que vous bénéficiez d'un service de réservation d'hôtels et de location de voiture, 24 heures par jour.

Consultez AIR CANADA ou votre agent de voyage.			
Départ Québec	Arrivée Calgary	Départ Québec	Arrivée Edmonton
7h15	12h30	10h45	20h55
Départ Québec	Arrivée Winnipeg	Départ Québec	Arrivée Vancouver
7h15	12h	7h15	13h15

**On y va? On y va!**

**AIR CANADA**

Les meubles, ça c'est notre affaire!  
**SPECIAL UNE SEMAINE**

**Merisier massif** \$219<sup>50</sup>  
Table ronde 42" (extension 60") et 4 chaises  
Rég. \$319.50 **SPECIAL INCROYABLE**

Aussi disponible: table rectangulaire 36" x 48" (extension 66")

**BUFFET ET HUCHE (complet)** \$299<sup>50</sup>  
Rég. \$399.50 **SPECIAL**

**SPECIAUX DANS LES MOBILIERS DE CHAMBRE ET DE SALON MAINTENANT 2 MAGASINS POUR VOUS SERVIR**

**LIVRAISON IMMEDIATE**

**marcel côté meubles**  
1975 RUE FLEUR DE LYS, QUEBEC - 529-4991  
(en face du centre d'achats Fleur de Lys)  
PLACE L'ORMIERE, NEUFCHATEL - 842-1221

## Le CROC veut dialoguer

par J-Thérèse LEGENDRE

BAIE-SAINT-PAUL — Le nouveau directeur général du Conseil régional d'orientation culturelle de Baie-Saint-Paul (CROC), M. Jean Le Blond, veut réintégrer le plus grand nombre de personnes dans le mouvement populaire d'animation culturelle qui s'amorce dans Baie-Saint-Paul et la région.

Son premier moyen d'action sera d'être à l'écoute de la population pour connaître ce qu'elle désire en loisir et culture. "Parler aux autres nous oblige à nous définir, dit-il, et en demandant à une population de s'exprimer, on lui permet de mieux prendre conscience de ses possibilités et de ses inspirations; c'est pourquoi je serai à l'écoute en respectant le tempo que les gens donneront à cette action." M. Le Blond ne voit absolument pas son rôle d'animateur comme celui d'une personne qui agit à la place des autres.

Le directeur général du CROC fut animateur culturel à Québec, réalisateur à Radio-Canada, directeur de l'information au ministère de l'Éducation du Québec, et vient de terminer un séjour de trois ans en France, où il a travaillé à la diffusion des réalités québécoises. Il prend en main la direction générale du CROC, au moment où se prépare le grand changement entre le festival folklorique et l'été de Baie-Saint-Paul.

"Le festival folklorique, de dire M. Le Blond, a été formidable et il a attiré des milliers de personnes d'année en année. Aujourd'hui, on lance une animation permanente qui aboutira non pas à un festival de dix jours, mais à une saison qui sera faite par et pour les gens de Baie-Saint-Paul, et non pas pour les touristes, laissant le rôle de spectateur à la population locale."

En s'identifiant ainsi avec sa culture et son folklore qui sont riches, la population de Baie-Saint-Paul et de la région attirera encore et toujours les visiteurs, mais seulement ceux qui acceptent de se déplacer pour voir autre chose qu'une foire. M. Le Blond affirme que Baie-Saint-Paul mérite un meilleur tourisme que les motards.

Pour arriver à ces buts que partage totalement le président du CROC, M. Jean-Baptiste Guay, le directeur général de cet organisme se propose de former plusieurs comités dans lesquels s'engageront le plus de personnes possible. "A Baie-Saint-Paul, on ne consommera plus de la culture, on la fera", dit-il. L'assemblée générale annuelle du CROC aura lieu le 23 novembre, et on y attend toute la population.

## L'argent pour Charlevoix sera presque tout dépensé

LA MALBAIE — Les \$2.700.000 prévus pour 1975-1976 dans la programmation de la mission d'aménagement de Charlevoix seront presque complètement dépensés; une somme de seulement \$421.400 devra être réaffectée.

Selon les renseignements obtenus de l'OPDQ par l'exécutif du Conseil économique région Charlevoix, dans certains secteurs, le budget prévu sera dépassé, alors que dans d'autres il ne sera pas complètement utilisé, d'où une mobilité nécessaire dans les sommes disponibles.

En agriculture, le budget sera dépassé de \$170.900 surtout à cause de la relance agricole et la production avicole. Par contre, les sommes prévues pour le programme de réaménagement foncier n'ont pas été utilisées puisque on n'a pas trouvé d'agriculteur intéressé à vendre leur ferme.

Dans le secteur de la forêt, les prévisions budgétaires seront suffisantes à quelques milliers de dollars, près.

En tourisme, une somme de \$440.000 ne pourra pas être utilisée dans le budget 1975-76, principalement pour l'aménagement du terrain de camping de l'île aux Coudres et pour les études de mise en valeur de la villégiature. Cette somme importante ne sera pas perdue dans le budget actuel, et d'autres secteurs de la programmation en profiteront.

LE **Syndicat**  
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

# Des prix à leur meilleur

Pour 4 jours seulement



Faites-en provision  
ça vaut la peine

Economisez \$3.16 en achetant 4 paires de bas-culottes Discretion

Rég. 1.79 la paire

1 paire	1. <sup>37</sup>
2 paires	2. <sup>67</sup>
3 paires	3. <sup>87</sup>
4 paires	5. <sup>00</sup>

• Bas-culotte tout diaphane avec bout du pied renforcé. Tailles: petite, moyenne, grande 1x, grande 2x, grande 3x. Miel doré ou noisette. En 100% nylon

• Bas-culotte avec culotte et pieds renforcés. Tailles: petite, moyenne, grande 1x, grande 2x, grande 3x. Miel doré ou noisette. En 100% nylon.

Bas pour dames. Mail St-Roch, rez-de-chaussée. Place Laurier et Place Fleur de Lys.



Pour 4 jours seulement  
des prix vraiment bas sur de la  
lingerie qui vous invite au repos.

Robes de nuit ou chemise de tissu vaporeux aux coloris enchanteurs, en 100% nylon opaque soyeux et d'entretien facile. Modèle à décolleté arrondi et fines bretelles.

- a. Robe de nuit longue, unie de teintes pastel. Turquoise, rose, bleu. TP.P.M.G. Rég. 9.00 **5.88**
- b. Robe de nuit longue, imprimés et couleurs variés. TP.P.M.G. Rég. 10.00 **6.88**
- c. Robe de nuit courte dans un choix de motifs et de couleurs. TP.P.M.G. Rég. 9.00 **5.88**
- d. Chemise avec bikini assorti. Imprimés et teintes variés. P.M.G. Rég. 9.00 **5.88**

Lingerie pour dames. Mail St-Roch, 4e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

# Plainte contre les commissions scolaires de la Gaspésie

par Damien GAGNON  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le tribunal du travail vient d'être saisi d'une plainte du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec, relativement au refus des commissions scolaires de la Gaspésie d'entamer les négociations locales. La cause sera entendue au palais de justice de Percé, le mardi 9 décembre.

On se rappelle que, le 16 Octobre, l'Association des commissions scolaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, s'appuyant sur la loi 95, refusait d'entreprendre les négociations locales avec le Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec (STEEQ).

L'association, selon l'interprétation qu'elle donne de cette loi, prétend qu'elle n'est pas obligée d'engager les négociations locales avant la signature d'une entente à la table provinciale.

Les enseignants de la Côte-Nord ne se contentent pas de "peanuts"

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les enseignants de la Côte-Nord refusent en bloc les dernières offres patronales et entendent bien démontrer au gouvernement Bourassa qu'ils veulent autre chose que des "peanuts".

C'est le "cri du coeur" que viennent de lancer les 1,600 enseignants de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, par suite de séances d'information tenues ces derniers jours pour faire le point sur les offres gouvernementales sur les conditions de travail et les salaires.

Les enseignants réclament une amélioration sensible sur la situation actuelle, et tiennent absolument à ce que leurs demandes de reconnaissance des disparités régionales soient acceptées.

Ces demandes sont le versement d'une allocation d'éloignement de l'ordre de 10 pour 100 du salaire moyen dans la fonction publique, une indemnité de vie chère pour compenser pour le coût de la vie dans la région, et une allocation d'isolement pour les enseignants de Ville de Gagnon, Fermont, Schéfferville, Havre Saint-Pierre et la Basse Côte-Nord.

On sait que, selon une étude du ministère du Travail du Québec, conduite au printemps 74, il en coûte de 14 à 24 pour 100 plus cher de vivre sur la Côte-Nord et au Nouveau-Québec qu'à Montréal et Québec.

De fait, pour montrer leur désaccord avec les offres gouvernementales qui, loin d'améliorer l'enseignement, le détériorent, affirme le Syndicat de l'enseignement du Nord, mais aussi pour hâter le dépôt de l'offre patronale sur les disparités régionales, les enseignants ont décidé d'appliquer un nombre assez important de moyens de pression.

Cette campagne de harcèlement consiste en ce moment en des journées d'étude et dans le boycottage des journées pédagogiques; la prochaine étape pourrait aller vers des moyens plus radicaux, comme un débrayage si nécessaire, en passant auparavant par toute la kyrielle de moyens locaux qui visent manifestement à faire sentir un désappointement face aux offres rendues publiques voilà deux semaines.

Motion "colonialiste" de Diefenbaker

OTTAWA (PC) — "C'est inacceptable. Ce serait du colonialisme." C'est en ces termes que le ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, a commenté une suggestion que venait de faire l'ancien premier ministre John Diefenbaker. Celui-ci avait dit que l'aide du Canada à certains pays pourrait peut-être dépendre de la façon dont ces pays votent aux Nations unies. M. Diefenbaker ne prise guère la condamnation du sionisme par l'Assemblée générale des Nations unies. La semaine dernière, l'Assemblée générale de l'Onu a adopté une résolution dans laquelle elle dit que le sionisme, c'est du racisme.

De son côté, le STEEQ comporte une infraction au code du travail. La plainte, déposée au tri-

bunal du travail, vise non seulement les commissions scolaires, mais également tout individu qui aurait inci-

té les commissions scolaires à ne pas négocier. On sait que la loi 95, édictée par le gouvernement du

Québec, le 17 décembre 1974, permet la négociation sur le plan local en y définissant le contenu de cette négociation

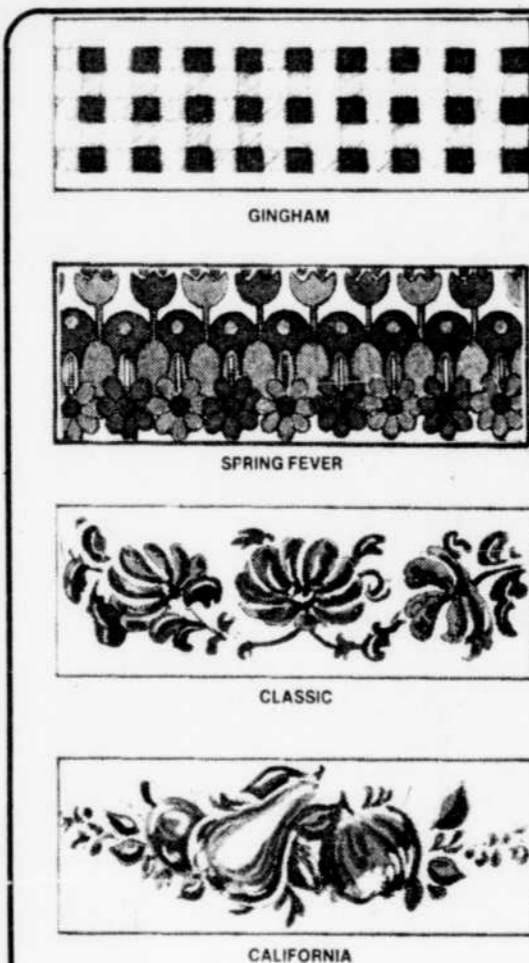
qui touche différents points, comme les procédures et critères d'engagement, de non-engagement et de renvoi, le

dossier de l'enseignement, l'utilisation des locaux de la commission scolaire et autres.



un monde de merveilles pour Noël!

## Suggestions-cadeaux pour faciliter la vie de tous les jours



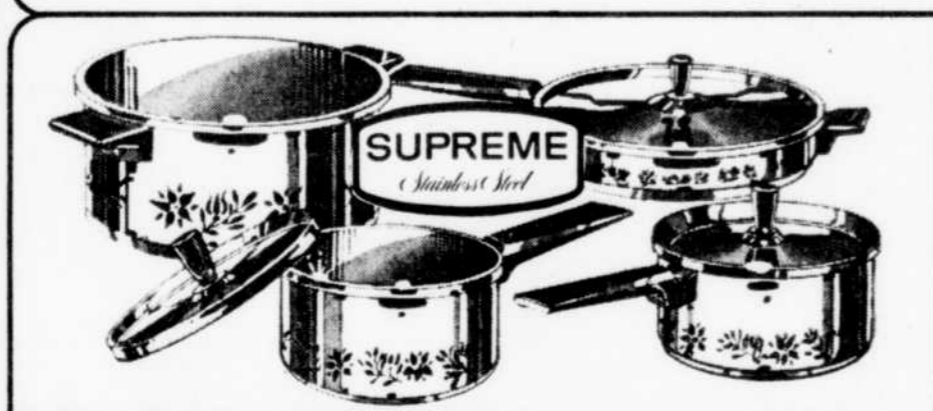
### Ens. 7 pièces en acier émaillé

5 attrayants motif au choix:

Spring Fever ou Natalia—blanc et avocat - California—blanc et orange. Gingham—blanc et brun. Classique—blanc et brun doré. L'ensemble comprend: casseroles 1 1/2 et 2 1/2 pintes (avec couvercle); cocotte 6 pintes (avec couvercle); poêlon 10 pouces.

Prix d'achat spécial

**28<sup>99</sup>** l'ens.



### Ensemble 7 pièces, en acier inoxydable "Supreme"

Prix d'achat spécial

**47<sup>99</sup>** l'ens.

Cet ensemble pratique comprend: casserole 1 et 2 pintes (avec couvercle); cocotte 5 pintes (avec couvercle) poêlon 10 pouces.

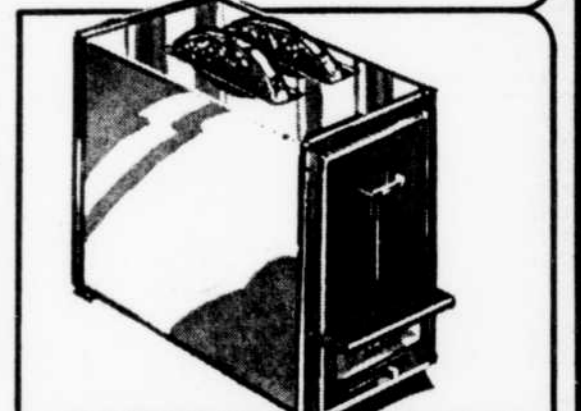


### Ens. 6 pièces, en acier inoxydable "La Cookerie"

Prix d'achat spécial

**24<sup>99</sup>** l'ens.

L'ensemble comprend: casserole 1, 2 et 3 pintes (avec couvercle). Une aubaine!



### Grille-pain, 2 tranches

Prix d'achat spécial

**11<sup>99</sup>** ch.

Grille-pain à contrôle de chaleur 9 positions. Larges ouvertures permettant la cuisson des muffins, etc. Fini chromé.

### Mélangeur "Samson Dominion"

Prix d'achat spécial

**17<sup>99</sup>** ch.

Avec base. Fouets en acier chromé éjectables. Motif ton avocat. De "McGraw Edison".

Appareils électriques



### Friteuse électrique

Prix d'achat spécial

**20<sup>99</sup>** ch.

Submersible. En aluminium. Thermostat amovible.

Appareils électriques

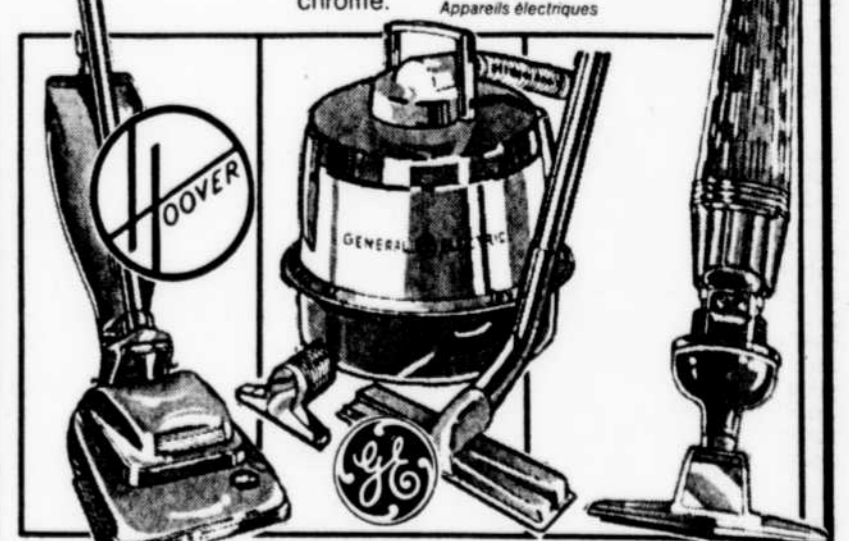
### Bouilloire en acier émaillé

Prix d'achat spécial

**13<sup>99</sup>** ch.

Choix varié d'attrayants motifs.

Ustensiles de cuisine



### Aspirateur Hoover

Prix d'achat spécial

**79<sup>99</sup>** ch.

Facile à manier. 4 positions différentes. Sac en vinyle lavable.

### Aspirateur "General Electric"

Prix d'achat spécial

**57<sup>99</sup>** ch.

Moteur puissant. Complet avec les accessoires.

### Aspiro-balai "Regina"

Prix d'achat spécial

**28<sup>99</sup>** ch.

Léger. Facile à manipuler et à ranger. Sans sac à poussière.

Appareils électriques



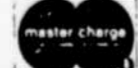
Prix en vigueur du Mercredi le 19 novembre jusqu'au Samedi, le 22 novembre.

Economisez jusqu'à 32% sur des articles pour la chambre et la salle de bains durant notre vente de 10 jours se terminant le samedi 22 novembre.

ça fait partie de votre monde

Les Galeries Charlesbourg, Charlesbourg, Québec

Place Ste-Foy, 2440 boul. Laurier Ste-Foy, Québec



OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 10h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

• "Mise de côté" pratique  
• Stationnement facile  
• Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

# Les directeurs de CS critiquent les offres de l'Etat

par Jean MARTEL et Gilles PEPIN

Un autre groupe de personnes directement intéressées au secteur de l'éducation vient de signaler que les offres gouvernementales présentées aux enseignants ne sont pas de nature à favoriser un règlement négocié des pourparlers en cours.

Il s'agit de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec qui, par la voie de son exécutif, vient de prendre position sur les négociations.

L'Association demande aux parties en cause dans les présentes négociations de respecter le cheminement normal de toute négociation: a) réalisme des offres et demandes entre employés et employeurs; b) effort mutuel de compromis; c) accélération des négociations pour éviter la détérioration de la qualité des services éducatifs et autres inconvénients majeurs vécus lors des dernières négociations; d) présentation d'offres raisonnables favorisant un règlement négocié.

D'autre part, les directeurs généraux demandent qu'en raison de leurs responsabilités administratives et éducatives, ils soient informés à titre de personnes ressources, aux paliers supérieurs

de la négociation provinciale.

## Les principaux

La semaine dernière, c'était la Fédération des principaux du Québec, qui se prononçait sur les offres gouvernementales.

Dans un communiqué, l'organisme déclarait que ces offres renfermaient des dispositions qui auront pour effet de perturber le climat des écoles.

Ce commentaire est repris par l'Association des principaux de Québec qui dénonce énergiquement plusieurs points contenus dans les offres gouvernementales.

"Les principaux, déclare le président, M. Pierre Gosselin, s'expliquent difficilement que la Fédération des commissions scolaires fasse siennes ces offres qui sont une véritable provocation pour tous ceux qui oeuvrent dans le monde de l'éducation."

"Malgré un rattrapage salarial important pour quelque 20,000 enseignants, le gouvernement ne reconnaît que 15% d'indexation au coût de la vie, alors qu'il a déjà versé 17,13% à ce chapitre en 1974-1975. En plus de réduire à toute fin pratique les salaires, la partie patronale offre 10% d'augmentation pour une charge de travail accru."

"Sur un autre plan, conti-

nué M. Gosselin, la partie patronale veut céder sur la sécurité d'emploi en échange d'une mobilité provinciale des enseignants. Le principe de la mobilité tient-il compte des personnes et des familles qui peuvent se voir promener à travers la province à plusieurs reprises?"

L'Association des principaux de Québec fait remarquer que la date du 30 septembre comme date de calcul de la clientèle scolaire et du nombre d'enseignants à engager est inadmissible. "Cette date constitue un élément de perturbation du bon fonctionnement du milieu scolaire."

L'Association demande au ministère de l'Éducation d'être plus réaliste et de déposer dans les plus brefs délais des corrections des plus importantes à ses offres.

Par ailleurs, selon des professeurs de Lévis, le "système d'éducation québécois risque d'être miné dans ses fondements par les offres gouvernementales; parce que celles-ci ouvrent une porte à l'implantation du fonctionnarisme dans les écoles et parce qu'elles proposent une charge de travail incompatible avec les objectifs à atteindre."

Ce jugement est porté par tout le personnel de la direction de la polyvalente de Lévis, une école de 2,700

étudiants de la Commission scolaire régionale Louis-Frédette.

Dans un communiqué, signé par le principal, M. Raymond Leclerc, de même que par les six principaux adjoints, la direction de l'école a considéré de son devoir

de désapprouver certains points des offres gouvernementales, qu'elle qualifie de rétrogrades, à la suite des efforts que les éducateurs ont fournis depuis 2 ans pour améliorer l'acte éducatif. Il ne faut pas que l'histoire

se répète, a déclaré la direction de la polyvalente. "Après un bill 25, après un décret, nous en arrivons à un tournant dans l'histoire de l'éducation au Québec. Les conditions de travail proposées aux enseignants doivent préoccuper tous les agents

d'éducation: commissaires, cadres des écoles ou des centres administratifs, enseignants, parents, professionnels non-enseignants.

De son côté, l'Association des cadres scolaires du Québec soutient que les règles administratives du ministère

de l'Éducation, déterminant le nombre d'enseignants que le gouvernement met à la disposition des commissions scolaires, n'ont pas à être négociées par les syndicats, mais doivent plutôt faire l'objet de discussions entre le ministère et commissions



un monde de merveilles pour Noël!

## Nouveaux! Allurés! Tous à un seul bas prix!

Une collection imposante de corsages à offrir pour Noël. Venez tôt pour un meilleur choix!

**2 pièces en tricot de nylon imprimé**  
Un choix formidable d'imprimés en vogue sur fond clair ou foncé. P.M.G.

**Cardigan en V, avec ceinture**  
En tricot d'acrylique à motif de côtes. Revers aux manches. Tons unis ou rayures de blanc, corail, lilas, beige, vert mousse, bleu clair. P. M. G.

**Effet deux pièces en acrylique**  
Chemisier à manches courtes avec cardigan à même. Une allure des plus primées cette saison. Tricot d'acrylique à côtes. Beige, bleu, corail, ivoire, marine, rouge, vert. P.M.G.T.G.

**Effet deux pièces en polyester**  
Fin tricot séchant rapidement. Manches longues. Une allure toujours de mise. Ivoire, marine, corail, pêche, bleu, beige, vert et aqua dans le groupe. P.M.G.T.G. Chandails pour dames

**Le pull classique**  
En tricot d'acrylique à motif jacquard. Ivoire, noir, corail, bleu clair, crème, beige et gris dans le groupe. P.M.G.

**Pull à manches longues**  
Tricot d'acrylique à motif jacquard. Un style très en demande. Ivoire, noir, corail, bleu clair, chameau, vert, gris. P.M.G.

**Cardigan en V, avec ceinture**  
En tricot d'acrylique à motif de côtes. Revers aux manches. Tons unis ou rayures de blanc, corail, lilas, beige, vert mousse, bleu clair. P.M.G.

**Prix d'achat spécial**  
**599** ch.

Tout un accord au bout d'un seul doigt...



avec l'orgue Dolphin de Hammond

L'instrument tout indiqué pour meubler agréablement et en musique vos heures de détente.

Nous nous ferons un plaisir de vous enseigner l'orgue pendant huit semaines (avec tout achat).

\$ 1525<sup>00</sup>



marc legrand musique  
place laurier, ste-foy 656-9392

Plan bancaire - Mise de côté

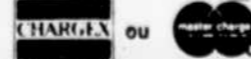


Prix en vigueur du mercredi 19 novembre au samedi 22 novembre

ça fait partie de votre monde

Les Galeries Charlesbourg, Charlesbourg, Québec

Place Ste-Foy, 2440 boul. Laurier Ste-Foy, Québec



OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 7h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

Mise de côté pratique  
Stationnement facile  
Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

# décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**BEAULIEU (Laura Plante)** — Au Foyer St-Antoine, le 16 novembre 1975, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Laura Plante épouse de feu Joseph Beaulieu. Les funérailles auront lieu mercredi, 19 novembre, à 10h30. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
1025 route de l'Église  
St-Foy

à 10h15 pour l'église Ste-Geneviève et de là au cimetière de la Côte des Neiges, Montréal. Elle laisse dans le deuil son fils, ses filles, ses gendres et sa belle-fille: M. l'abbé Marcel Beaulieu, docteur et Mme Noël Verschellen (Lucille), Mlle Renée Beaulieu, Me et Mme Paul-André Gagné (Alberte), Mme Roland Beaulieu, son frère M. Etienne Plante, ainsi que plusieurs petits-enfants.

**BERTRAND (Pierrette)** — A Québec, le 17 novembre 1975 à l'âge de 51 ans, est décédée dame Pierrette Bertrand, fille de feu l'honorable Pierre Bertrand et feu dame Bernadette Darveau. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 novembre à 10h. Départ du salon funéraire

Sylvio Marceau Inc.  
224 St-Vallier Ouest

à 9h50 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Clément Glode (Danielle Côté), M. et Mme Ernest Arsenault (France) et Denis Côté; ses sœurs et beaux-frères: M. et Mme Marcel Dumont, M. et Mme Emile Fortin. Plusieurs neveux et nièces et petits-enfants. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

**DIONNE (Albertine)** — A Québec le 16 novembre 1975, à l'âge de 84 ans est décédée dame Albertine Riébaum, épouse de Edmond Dionne. Elle demeurait au 819, Ave Monk. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10 heures.

Départ du Funérarium  
Lépine-Cloutier Ltée  
975, Marguerite-Bourgeoys

à 9h45 pour l'église St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Lucien Gagnon (Thérèse), M. et Mme Adrien Hébert (Jeanne), M. et Mme Paul Dionne (Madeleine Blouin), M. et Mme Marcel Dionne (Gisèle Cantin), M. et Mme Henri Dionne (Marie-Paule Sirois), M. et Mme Claude Dionne (Pauline Picard), Mlle Cécile Dionne, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

**FORTIN (Jacques)** — A Québec, le 16 novembre 1975, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Jacques Fortin, époux de dame Yvonne Jacques. Il demeurait au 248 de la Reine. Les funérailles auront lieu jeudi à 10h. Départ du Funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
990, 1ère Avenue

à 9h45 pour l'église N.-D. de Jacques-Cartier et de là au Crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils et filles: Claude, Lorraine, Cécile, Yves, Denis Sa mère, Mme Adélaïde Fortin (Cécile Prémont). Ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Lucien Fortin (Véronique Morin), M. et Mme Roland Fortin (Dolores Savard), M. et Mme Alexandre Robichaud (Madeleine Fortin), M. et Mme Robert Fortin (Colette Côté), M. et Mme Charles-Henri Fortin (Michelle Falardeau), M. et Mme Georges Pelletier (Jeanne-D'Arc Fortin), M. et Mme Eugène Dupont (Pierrette Fortin), M. et Mme Gérard Fortin (Annie Parent), M. et Mme Jean-Baptiste Fortin (Gisèle Desjardins), M. et Mme Antonio Zamarripa (Suzanne Fortin), M. et Mme John Kosciuk (Claudette Fortin), M. et Mme Horridas Jacques (Marie Martin), M. et Mme Paul-Eugène Jacques (Georgette Lachance), M. et Mme Romeo Noël (Gemma Jacques), M. et Mme André Jacques (Liliane Thivierge), M. et Mme Georges-Henri Fawns (Jeannette Jacques), M. et Mme Gérard Jacques (Madeleine Lachance), M. et Mme Michel Villeneuve (Rosilda Jacques), M. et Mme Jean Lapointe (Lucille Jacques), Mme Gilles Jacques (Lise Bonenfant), M. et Mme Gaston Gingras (Gisèle Jacques), M. et Mme René Jacques (Emilienne Jobin), M. et Mme Roland Jacques (Julienne Paquet), M. et Mme Jean-Marc Roberge (Louise Jacques).

**FORTIN (Jean-Marc)** — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, de Québec, le 16 novembre 1975, à l'âge de 45 ans 2 mois, est décédé Jean-Marc Fortin, marchand de St-Urbain, époux de dame Lucienne Tremblay. Les funérailles auront lieu mercredi, 19 novembre, à 2h. Départ du funérarium de St-Urbain à 10h55 pour l'église de St-Urbain et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants Reynald, Martin, Diane, de St-Urbain. Ses parents M. et Mme Amédée Fortin de Baie St-Paul. Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme André Fortin de Chicoutimi, docteur et Mme Benoit Fortin de Baie St-Paul, doc-

teur et Mme Zénilida Fortin de Québec, M. et Mme Léonard Fortin de Baie St-Paul, M. et Mme Raymond Fortin, Baie St-Paul, M. et Mme Jean-Marie Perron (Anna), Baie St-Paul, M. et Mme Jean-Belleavance (Lucille), Québec, M. et Mme Réal Duhaime (Monique), d'Alma, ses beaux-parents M. et Mme Freddy Tremblay, Baie St-Paul; ses beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Adrien Tremblay, M. et Mme Athanas Tremblay, M. et Mme Louis Bouchard, M. et Mme Roch Egilde Fortin, Mlle Annette Tremblay, tous de Baie St-Paul. La direction des funérailles a été confiée à la résidence funéraire

Ménard & Tremblay  
55 boul. Leclerc  
Baie St-Paul

**FORTIER (Marie-Anne Giguère)** — A Ste-Anne-de-Beaupré, le 17 novembre 1975, à l'âge de 87 ans et 9 mois, est décédée Marie-Anne Giguère, épouse de feu Emile Fortier. Elle demeurait au 11,200 Avenue Royale, Beauport. Les funérailles auront lieu jeudi, le 20 novembre, à 11h. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc.  
224 St-Vallier Ouest

à 10h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Cécile Légaré, M. et Mme Paul Fortier (Gertrude Robitaille), Mme Jean-Baptiste Beaubien (Simonne), M. et Mme Lucien Giguère (Annette), Mme Yvette Labbé, M. et Mme Philippe Fortier (Thérèse Couillard), M. Roland Fortier, M. Isidore Blouin; ses sœurs: Mme Octavie Drolet, Mme Alma Bazin; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

**GAGNON (Jean-Baptiste)** — A Québec, le 15 novembre 1975, à l'âge de 57 ans et 4 mois, est décédé Jean-Baptiste Gagnon, fils de feu Jean-Baptiste Gagnon et de feu dame Charilda Thibault. Il demeurait au 372, Kirouac. Les funérailles auront lieu mercredi, le 19 novembre, à 10h. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc.  
224 ouest, St-Vallier

à 9h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Gagnon (Marie-Anne Bonnevillie), Mlle Irma Gagnon, M. et Mme Cyrille Gagnon (Simone Boulianne), M. et Mme Charles Marceau (Germaine), Mme Robert Gagnon (Adrienne Sanfaçon), M. et Mme Henri Gagnon (Jeanne d'Arc Pichette), M. et Mme Paul Gagnon (Jeanne d'Arc Tremblay), M. et Mme Raymond Boulianne (Marie-Claire); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

**GENEST (Gérard Bradley)** — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, est décédé le 16 novembre 1975, à l'âge de 69 ans, Gérard Bradley Genest, fils de Joseph-Eduard Genest c.r. et d'Isabelle Bradley, décédés. Né à Sherbrooke, le 23 mars 1906, il fait ses études au Trois-Rivières pour ensuite se joindre à la Banque Royale du Canada. En 1936, il devient le collaborateur de M. Pierre Charton, fondateur de la Maison Herdt & Charton, il occupe les fonctions de vice-président directeur-général adjoint de son entreprise jusqu'à son décès. De 1942 à 1945, il sert comme F-Lieutenant dans l'aviation Royale Canadienne. Il laisse dans le deuil son épouse Françoise Cardin, ses fils Adrien et Maurice; ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au salon

J.S. Vallée  
1111 Laurier Ouest  
Montréal

Les funérailles auront lieu à l'église St-Viateur d'Outremont, le 19 novembre, à 14 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges. Prière de ne pas envoyer de fleurs, les dons à la Fondation du Coeur, seront appréciés.

**GUERARD (Mandoza)** — A Québec, le 17 novembre 1975, à l'âge de 68 ans et 4 mois, est décédé Mandoza Guérard, époux de dame Mariette Bilodeau. Il demeurait au 177, Avenue Parent. Les funérailles auront lieu jeudi, le 20 novembre, à 10h a.m. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc.  
224 St-Vallier Ouest

à 9h45 pour l'église Sacré-Coeur-de-Jésus et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et belles-filles: M. et Mme Lucien Guérard (Lise Fontaine), M. et Mme Léopold Guérard (Ghislain Gignac), M. Raymond Guérard; son frère, ses sœurs et ses beaux-frères: M. René Guérard, Mme Simonne Devarènes, Mlle Annette Guérard, M. et Mme Paul-Emile Parent (Hélène), M. et Mme J.E. Parent, M. et Mme Henri Bilodeau, M. et Mme Adolphe Bilodeau, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

**GUY (Léontine Bégin)** — A Québec, le 16 novembre 1975, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Léontine Bégin, épouse de feu Adolphe Guy. Elle demeurait au 1271, St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu mercredi, le 19 novembre, à 11h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
1025 route de l'Église

à 10h45 pour l'église St-Sacrement et de là au cimetière de Lauzon. Elle laisse dans le deuil sa nièce: Mlle Ernestine Bégin, avec qui elle demeurait; sa belle-sœur: Mme Germaine R. Bégin; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

**LAPORTE (Liguori)** — A Orsainville, le 14 novembre 1975, à l'âge de 79 ans, est décédé Monsieur Liguori Laporte, B.M.O.C., maire fondateur d'Orsainville, époux de dame Marie-Anne Villeneuve. Il demeurait au 6119, des Chevreaux, Orsainville. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 17 novembre, à 2h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
6450, boul. Henri-Bourassa

à 10h45 pour l'église St-Pierre-Louis et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Claude Laporte (Thérèse Beupré), M. et Mme Jacques Bédard (Claudia), M. et Mme Gérard Laporte (Denyse Drouin), M. et Mme Vincent Laporte (Monique Villeneuve), M. et Mme Fernand Dombrowski (Hélène), Mme Monique Laporte, M. et Mme Bernard Laporte (Gisèle Paradis); son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Laurier Laporte, Mme Olivette Hudon-Laporte, Mme Eugène Laporte, Mme Emile Laporte, Mme Bernadette Bédard, Mlle Marguerite Villeneuve, M. et Mme Gérard Langevin, Mme Yvonne Bédard, Mme Gisèle Villeneuve, M. et Mme Paul Marcel Villeneuve, Mme Geo-Henri Villeneuve; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

**LEMELIN (Arthur)** — Au Pavillon de l'Église d'Or de St-Anselme, le 15 novembre 1975, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédé M. Arthur Lemelin, époux en premières noces de feu dame Marie Mathieu, et en secondes noces de feu dame Maria Turgeon. Les funérailles auront lieu mercredi, 19 novembre, à 3h. Départ du salon funéraire de Buckland, à 2h45 pour l'église de Buckland et de là au cimetière paroissial, sous la direction de

Roy & Rouleau Inc.  
St-Damien

**PERREAULT (Réjean)** — A Giffard, le 16 novembre 1975, à l'âge de 25 ans, est décédé M. Réjean Perreault, fils de feu Gérard Perreault et de dame Valida Beaulieu. Il demeurait au 2690, rue Gaspard, Giffard. Les funérailles auront lieu mercredi le 19 novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire

Wilbrod Robert Inc.  
3221, avenue Royale  
Giffard

à 9h45 pour l'église Notre-Dame de l'Espérance et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Colette (Claude Prémont), Mme Raymond Picard (Pierrette), Gaston (Ginette Marceau), Yves (Jocelyne Bernier), Jean-Marc (Diane Hébert), ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles et tantes. Le salon sera fermé entre 5 et 7h.

**ROCHETTE (Théophile)** — A Québec, le 17 novembre 1975, à l'âge de 66 ans et 9 mois est décédé M. Théophile Rochette, époux de dame Adrienne Antel. Il demeurait au 550, rue St-Gabriel. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 novembre à 2 heures. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée,  
300, chemin Ste-Foy

à 10h45 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants: M. et Mme Robert Rochette (Thérèse Létourneau), M. et Mme Yvon Langois (Louise Rochette), Mlle Cécile Rochette, ses sœurs: Mlle Paula Rochette, Mlle Thérèse Rochette, M. et Mme Armand Lachance (Fernande Rochette), beaux-frères et belles-sœurs: M. Wilfrid Rochette, Mme Ferdinand Rochette, Mme Roland Rochette, M. et Mme Robert Malenfant, M. Rosaire Antel, M. et Mme Lucien Antel, M. Paul-Emile Arsenault, M. et Mme Lucien Marier, M. et Mme Raymond Antel, plusieurs neveux et nièces.

**ROCHETTE (Jacques)** — A Québec, le 15 novembre 1975, à

l'âge de 55 ans, est décédé M. Jacques Rochette, époux de dame Madeleine Vincent. Il demeurait au 2904, Place Dompierre, app. 4, Ste-Foy. Les funérailles ont eu lieu mardi, le 18 novembre, à 11h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
1025 route de l'Église

à 10h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée.

**ROGER (Florida Marchand)** — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 15 novembre 1975, à l'âge de 95 ans et 3 mois, est décédée Mme Florida Marchand, épouse de feu Amédée Roger, autoprof de St-Antoine de Tilly. Les funérailles auront lieu mardi, 18 novembre, à 11h. Départ de la résidence funéraire

H. Bergeron & Fils Enr.  
3839, chemin de Tilly  
St-Antoine de Tilly

à 10h50 pour l'église de St-Antoine de Tilly et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Marchand Roger (Jeanne Gravel), Aline, Mme Georges Roger (Alice Fréchette), Mme Roger Roy (Marthe); plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

**SAINT-CYR (Louis-Joseph)** — A Québec le 16 novembre 1975, à l'âge de 80 ans et 3 mois, est décédé monsieur Louis-Joseph Saint-Cyr, époux en premières noces de feu dame Aurora Bergeron-Labrecque et en deuxième noces de dame Aline Lamontagne. Il demeurait au 386, rue Du Pont. Les funérailles auront lieu le mercredi 19 novembre à 11 heures.

Départ du Funérarium  
Lépine-Cloutier Ltée  
990, 1ère Avenue,  
Québec

à 10h45 pour l'église de St-Roch et de là à la crypte de cette même église. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, ses filles, ses gendres et ses belles-filles, M. et Mme Benoit St-Cyr (Françoise Robitaille), M. et Mme René St-Cyr (Hélène Érubé), Mme Jean Prémont (Julienne St-Cyr), M. et Mme Michel St-Cyr (Louise Simard), André St-Cyr, O.S.B., M. et Mme Jean-Pierre Samson (Louise St-Cyr), M. et Mme Bernard St-Cyr (Lucille Labbé), M. et Mme Jean Bruneau (Claire St-Cyr), M. et Mme Marcel St-Cyr (Katerina Vournasos). Il laisse aussi dans le deuil ses petits-enfants, François et Georges St-Cyr; Hubert, Bruno, Catherine et Fabienne St-Cyr; Pierre et Jacques Prémont; Richard, Lise, Anne, Michèle et Isabelle St-Cyr; Brigitte et Hugues Samson; Etienne et Geoffroy St-Cyr; Marie Bruneau. Ses frères et sœurs, ses beaux-frères et beaux-sœurs, M. Hildevert St-Cyr (Marie-Paule Caron), M. et Mme Albert St-Cyr (Marie-Paule Kirouac), M. et Mme Georges Audet (Blondine St-Cyr), M. et Mme Ambroise St-Cyr (Alma Fortier), M. Aimé Dupont, Mlle Bernadette Lamontagne, Mme Albertine Roy. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Faites plutôt parvenir vos dons au "Pavillon pour la Prévention des Maladies Cardiaques", a.s. hôpital Laval, 2725 Chemin Ste-Foy.

**TURMEL (Marie Laflamme)** — A Québec, le 16 novembre 1975, est décédée dame Marie Laflamme, épouse de feu Emile Turmel. Elle demeurait au 1199, chemin Ste-Foy. Les funérailles auront lieu jeudi, le 20 novembre, à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
975, Marguerite-Bourgeoys

à 9h45 pour l'église St-Sacrement et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil sa fille: Mme Gisèle Poulin; ses frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Adélaïde Laflamme, M. et Mme Octave Laflamme, Mme Joseph Laflamme.

**720 CARTES DE REMERCIEMENTS**

**FERRON (Mme Oscar)** — M. Guy Ferron, Louis-Philippe Fraser, Clémence Fraser, o.s.u., Mme Roger Camarais (Cécile), Paul Fraser, et la parenté immédiate, remercient sincèrement tous ceux qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Oscar Ferron, soit par des offrandes de messes, tributs floraux, don à la Société Canadienne du Cancer, visites au salon, télégrammes, téléphones et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**720 CARTES DE REMERCIEMENTS**

**FERRON (Mme Oscar)** — M. Guy Ferron, Louis-Philippe Fraser, Clémence Fraser, o.s.u., Mme Roger Camarais (Cécile), Paul Fraser, et la parenté immédiate, remercient sincèrement tous ceux qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Oscar Ferron, soit par des offrandes de messes, tributs floraux, don à la Société Canadienne du Cancer, visites au salon, télégrammes, téléphones et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**720 CARTES DE REMERCIEMENTS**

**FERRON (Mme Oscar)** — M. Guy Ferron, Louis-Philippe Fraser, Clémence Fraser, o.s.u., Mme Roger Camarais (Cécile), Paul Fraser, et la parenté immédiate, remercient sincèrement tous ceux qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Oscar Ferron, soit par des offrandes de messes, tributs floraux, don à la Société Canadienne du Cancer, visites au salon, télégrammes, téléphones et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

## 760 FAVEURS OBTENUES

**REMERCIEMENT à St-Jude** pour faveur obtenue, avec promesse de publier. A.R. 937759

**REMERCIEMENT à Jean XXIII** pour faveur obtenue avec promesse de publier. A.R. 937760

## SERVICES SPECIAUX

## 790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

**VILLENEUVE ET FRERE**  
MANUFACTURIER monuments depuis 1867, meilleurs prix en ville, économiser, consultez-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029, St-Vallier Ouest, 527-0654, 523-5284.

**THERIAULT & FILS**  
710, 1ère Avenue, Québec, 524-1561

## télévision

### CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

**MARDI**  
6:00 Ce Soir c  
6:30 Actualités c  
6:45 15 Minutes avec c  
7:00 Médecin d'aujourd'hui c  
8:00 La p'tite semaine c  
8:30 Symphonie c  
9:00 Rue des Pignons c  
9:31 Le 60 c  
10:30 Téléjournal nat. int. prov. c  
10:53 Nouvelles du sport & météo

### 11:00 Lawrence Welk Show c

12:00 Lutte de l'homme pour sa survie c

### MERCREDI

9:10 O Canada c  
9:15 Les Orléans c  
9:30 Les 100 tours de Centour c  
9:45 En mouvement c  
10:00 You Hou c  
10:15 Minute Moutoute c  
10:30 Conseil Express c  
11:00 Les recettes de Juliette c  
11:30 Faucheurs de marguerites c  
12:00 Nouvelles & Sports de CHAU-TV - Avis de décès - Tu parles - Diocèse de Gaspé-Mer C.E. Roy

### CHAU (Canal 5) Carleton

**MERCREDI**  
9:00 Mire et Musique  
9:15 Les Orléans  
9:30 100 tours de Centour  
9:45 En mouvement  
10:00 You Hou  
10:15 Minute Moutoute  
10:30 Conseil Express

11:00 Les recettes de Juliette  
11:30 Faucheurs de marguerites  
12:00 Nouvelles & Sports de CHAU-TV - Avis de décès - Tu parles - Diocèse de Gaspé-Mer C.E. Roy

12:30 Les Coqueluches  
1:31 Téléjournal  
1:36 Femmes d'aujourd'hui  
2:31 Cinéma: Bobosse  
4:30 Picotine  
5:00 Encore debut  
5:30 Maritimes aujourd'hui  
CBAFT - De ci de ça  
CHAU-TV - Actualités  
CBAFT

6:00 Vedettes en direct  
6:30 Nouvelles régionales - CBGAT - Nouvelles de CHAU-TV - Sport de CHAU-TV

7:00 Hawaï 5-0  
8:00 La soirée du hockey  
10:30 Téléjournal national et international  
10:54 Nouvelles du sport et météo  
11:00 Festival du cinéma canadien

### CJBR (Canal 3) Rimouski

**MARDI**

6:00 Circus c  
6:15 Mic Mac 2-5-4 c  
6:30 Nouvelles régionales, locales et sportives c  
7:00 La p'tite semaine c  
8:00 La p'tite semaine c  
8:30 Symphonie c  
9:00 Rue des Pignons c  
9:30 Le 60 c  
10:30 Téléjournal c  
11:00 Conseil Express c  
11:30 Vedettes en direct c  
12:30 Ciné-Magazine c  
1:00 FERMETURE

### MERCREDI

9:15 Les Orléans c  
9:30 100 tours de Centour c  
9:45 En mouvement c  
10:00 You-Hou c  
10:15 Minute Moutoute c  
10:30 Conseil Express c  
11:00 Recettes de Juliette c  
11:30 Faucheurs de marguerites c  
12:00 Nouvelles régionales et sportives c  
12:15 Meli Melo c  
12:30 Les Coqueluches c  
1:30 Téléjournal c  
1:35 Femmes d'aujourd'hui c  
2:30 "Dites 33"  
4:00 Bobino c  
4:30 Picotine c  
5:00 Vivre et survivre c

### CBGAT (Canal 9) Matane

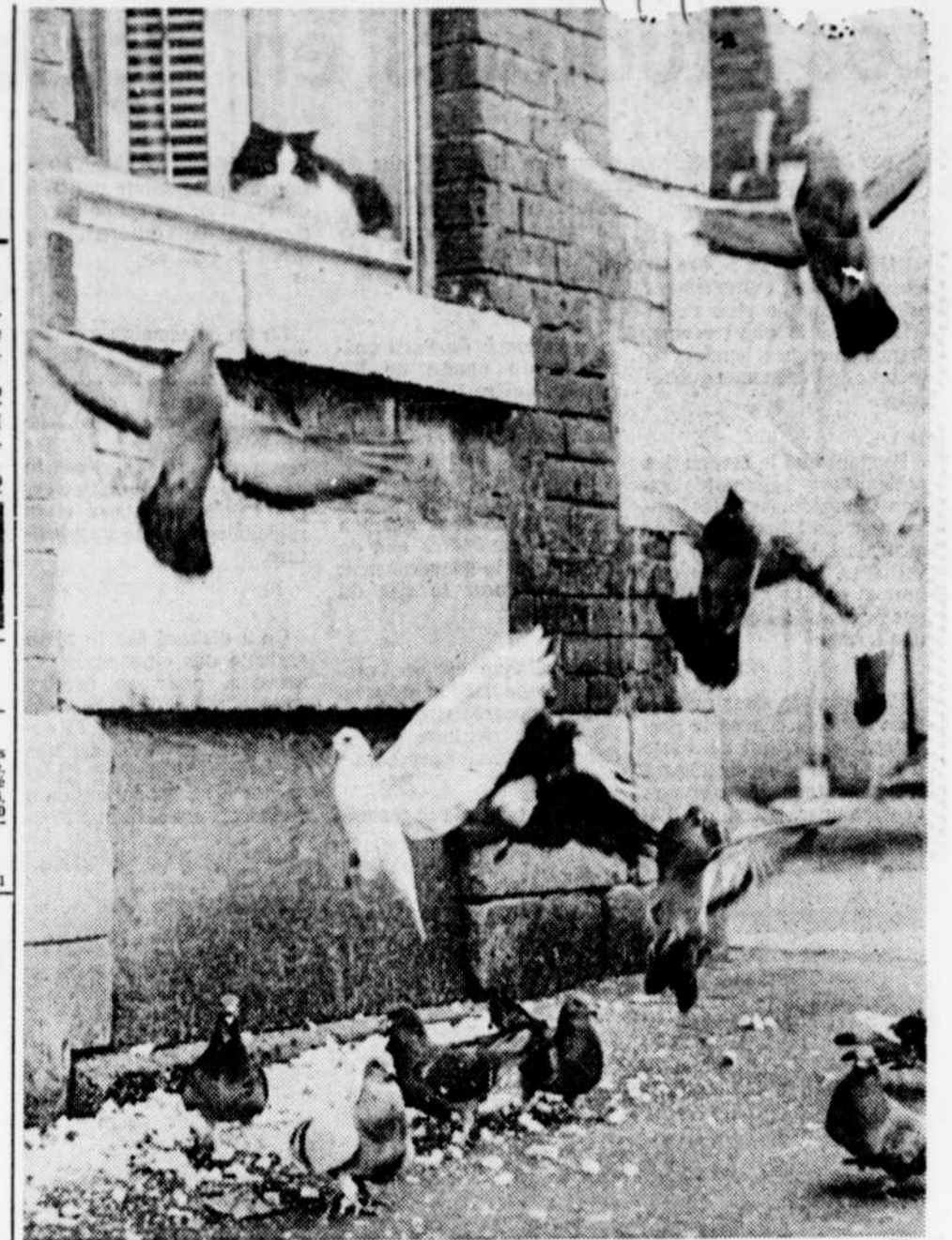
**MARDI**

6:00 Ce soir  
6:30 Actualités régionales  
7:00 Le monde merveilleux de Disney  
8:00 La petite patrie  
8:30 Vedettes en direct  
9:00 Rue des pignons  
9:31 Le 60  
10:30 Téléjournal national  
10:53 Propos et confidences  
11:00 Rencontres: I  
11:30 Propos et confidences  
12:00 Lutte de l'homme pour sa survie

### MERCREDI

9:15 Les Orléans  
9:30 100 tours de Centour  
9:45 En mouvement  
10:00 You Hou  
10:15 Minute Moutoute  
10:30 Conseil Express  
11:00 Les recettes de Juliette  
11:30 Les faucheurs de marguerites

12:00 Les Pierrafeu  
12:30 Les Coqueluches  
1:31 Téléjournal  
1:36 Femmes d'aujourd'hui  
2:30 "Dites 33"  
4:00 Bobino  
4:30 Picotine  
5:00 Vivre et survivre



Tandis qu'en toute quiétude, les pigeons se régalaient des miettes de pain qu'on leur a jetées, Noiroit semble penser au festin qui se perd... presque à portée de la patte!

# André Champagne est condamné pour dix ans

par J.-Claude RIVARD

Le récidiviste André Champagne, de Québec, qu'un jury a récemment fait bénéficier d'un verdict de culpabilité réduite, devra passer dix ans au bagne.

Telle est la sentence qui lui a été imposée, hier, par le juge Jean-Robert Beaudoin, de la cour supérieure.

Le juge a dit, en rendant celle-ci, qu'il devait user de fermeté, tout en tenant compte du fait que Champagne est issu d'une société criminogène, face à la vague de crimes qui déferle présentement sur le Québec.

Champagne, âgé de 37 ans, a été défini comme un danger pour la société et un individu à peu près non réhabilitable. En 18 ans, il a été impliqué dans 25 crimes.

Accompagné de deux hommes masqués, il a fait irrup-

tion dans le logis de M. Omer Hamel, rue Iberville, au petit matin, pendant la nuit du 29 au 30 janvier 1974. Les hommes masqués ont attaqué ce quinquagénaire avec un objet tranchant, lui infligeant de profondes blessures aux jambes et aux bras; ils lui ont coupé un orteil, lui laissant deux autres à demi sectionnées, au pied gauche.

Pour sa part, Champagne a frappé M. Hamel avec un bâton de baseball, lui causant une fracture à la jambe droite.

Cet été, Champagne avait écopé de peines de trois et de deux mois de prison, après s'être reconnu coupable d'avoir assis frappé Mme Hamel avec un tel bâton et de lui avoir proféré des menaces de mort pendant la nuit fatidique.

Envoyé au pénitencier pour une période de dix ans,

Champagne devra toutefois revenir au palais de justice de Québec, à une date non encore déterminée. Ce sera pour y être jugé au sujet de la séquestration et de viol d'une adolescente de treize ans, survenues à Québec, à la même époque.

Connu sous au moins quatre noms d'emprunt dont celui de "André Couture", Champagne a un passé judiciaire particulièrement lourd, comportant notamment des condamnations au bagne pour divers vols par effraction perpétrés dans la métropole.

Face à une vague sans précédent de crimes de toutes sortes, au Québec, le juge Beaudoin a expliqué qu'il devait imposer une sentence à effet dissuasif.

Champagne était passible de 14 ans d'emprisonnement.

# Acquitté d'une accusation d'avoir allumé un incendie dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

**SAINT-JOSEPH** — Richard Poulin, âgé de 35 ans, de Beauceville, a été acquitté de l'accusation d'avoir mis le feu en deux occasions à l'immeuble qu'il détenait au 644, boulevard Renault, à Beauceville-Est.

Le verdict a été prononcé par les jurés après que ceux-ci eurent délibéré pendant 90 minutes. Le juge André Gervais, de la cour supérieure, a présidé le procès de 3 jours alors que l'accusé avait pour procureur Me Claude Poulin, de Saint-Joseph, et que la couronne était représentée par Me Marcel Blais, également de Saint-Joseph.

Selon la plainte portée par la couronne, on reprochait à Richard Poulin d'avoir, les 14 et 17 septembre 1974, dans l'intention de frauder les compagnies North British & Mercantile Insurance Co. Ltd, puis Phoenix Insurance Canada, qu'il détenait une police d'assurance, mis le feu à la station-service qu'il détenait sur le boulevard Renault, à Beauceville-Est.

On rappelle que c'est à la suite de l'enquête du commissaire aux incendies

# Les étudiants en agriculture se font rares, à Rimouski

par Damien GAGNON  
du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — La relève en agriculture est extrêmement difficile, compte tenu de la crise sérieuse que traverse, depuis quelques années, ce secteur de l'économie québécoise.

Pendant que le revenu des agriculteurs baisse, les salaires augmentent et les heures de travail diminuent pour la majorité des autres travailleurs. Il n'est donc normal que le jeune ne soit pas intéressé à s'établir dans une ferme.

Par exemple, dans une région agricole comme le Bas-Saint-Laurent, qui bénéficie d'un plan d'aménagement touchant tous les secteurs économiques, y compris l'a-

griculture, il est difficile de recruter le nombre d'élèves requis (15) pour maintenir l'option agro-technique à l'école polyvalente de Rimouski.

Au colloque du Parti québécois du comté de Rimouski, qui se tenait en fin de semaine à l'école Mont-Saint-Louis, à Bic, l'accent a été mis sur les causes qui font que les jeunes ne sont pas intéressés à l'agriculture et sur les moyens d'action qui devraient être mis de l'avant par le gouvernement pour améliorer le sort du cultivateur.

Ce colloque est une première étape dans la préparation du congrès national du PQ sur l'agriculture qui se tiendra en février prochain.

D'ici la tenue de ce congrès

dont l'objectif est l'amélioration du programme agricole du PQ, d'autres colloques se tiendront dans différentes régions du Québec.

En fin de semaine, près de 200 personnes ont participé aux ateliers de travail, qui, en plus de la relève en agriculture, ont porté sur l'indexation des prix et des revenus, le crédit agricole, le développement du milieu rural, l'agro-alimentaire et la régionalisation de l'agriculture.

On a d'abord fait le bilan agricole des cinq dernières années, pour se rendre compte, que le Québec a été incapable de contrer le déplacement vers l'Ouest des activités agricoles au Canada. En 1974, les agriculteurs québécois ont subi une baisse

de leur revenu net de 9%, pendant que ceux des Prairies bénéficiaient d'une hausse de 36%.

A cause de l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs a été de 21%. On a aussi constaté une baisse continue de la part québécoise dans les recettes agricoles du Canada. En 1970, la part du Québec représentait 15,7% et, en 1974, elle n'était que de 13%.

Pour M. Lucien Lessard, député de Saguenay et porte-parole de l'Opposition en agriculture, le problème de l'agriculture québécoise réside dans la mise en marché, la réglementation des importations et des exportations.

Le Québec, dit-il, est la pouille de l'Amérique du Nord pour les produits agri-

coles. Les autres provinces du Canada et les États-Unis viennent y déverser leurs surplus de production, pendant que les cultivateurs québécois ne réussissent pas à vendre leurs produits.

Il voit l'indépendance du Québec comme la solution devant résoudre le problème de mise en marché, puisqu'actuellement, c'est le Canada qui a le monopole.

Plusieurs résolutions ont été adoptées par les participants à ce colloque. On demande, entre autres, que les cours agro-techniques donnés dans les polyvalentes soient moins théoriques; que les élèves aient la possibilité de faire des stages dans des fermes.

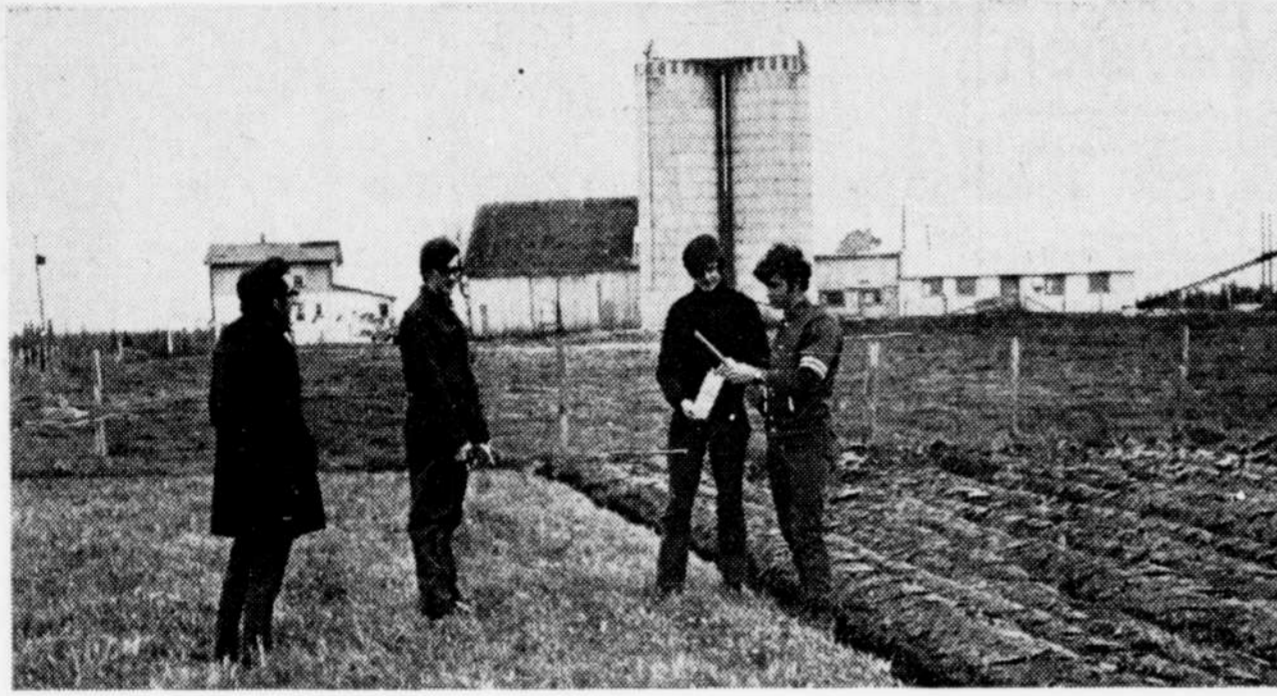
En plus de l'indexation des prix et des revenus, les cultivateurs du Bas-Saint-Laurent voudraient une plus grande accessibilité au prêt agricole; qu'il soit possible d'obtenir un prêt maximal de \$30,000 à 2,5% au lieu de \$15,000 comme présentement.

On est également d'avis que le cultivateur qui em-

ploie son fils devrait être admissible aux subventions du programme de main-d'oeuvre en agriculture.

On réclame aussi des lois sur le zonage des terres arables et des productions, à

partir des besoins définis par les cultivateurs eux-mêmes, et la remise à des gens du milieu, ou à des groupements, des boisés et des terres agricoles appartenant au gouvernement et qui ne sont pas exploités. %



Il y a de moins en moins de jeunes étudiants en agriculture comme ceux-ci, à l'œuvre dans une ferme et apprenant à extraire des échantillons de sol, qui seront ensuite analysés.

## Sénégalais en stage à La Pocatière

L'Institut de technologie agricole de La Pocatière a reçu dernièrement un groupe de 16 Sénégalais et de Canadiens pour un stage d'étude de quatre semaines. Professeurs, étudiants et organismes agricoles du milieu ont apporté leur collaboration à cette réalisation, annonce un communiqué gouvernemental.

Ce stage a été rendu possible grâce à l'entreprise privée canadienne Jeunesse-Canada-Monde. Cet organisme, à but non lucratif et financé par l'ACDI, s'intéresse à l'avenir des jeunes et à l'enrichissement qu'ils peuvent retirer des échanges entre peuples de différents pays et cultures.

À l'Institut de technologie agricole, les stagiaires ont assisté à des cours et à des conférences agricoles. Ils ont aussi participé à l'exécution de différents travaux pratiques. Les activités culturelles et sportives des étudiants de l'Institut et du Cégep leur ont permis de se sensibiliser à différentes valeurs de chez nous.

Durant leur séjour à La Pocatière, les jeunes Sénégalais ont pu visiter les stations agricoles provinciale et fédérale, de même que le labora-

toire piscicole de l'Institut. Les travaux effectués dans des fermes de la région et les recherches amorcées par les étudiants de l'ITA ont beaucoup intéressés les atagiaires. De plus, ceux-ci ont aidé à la cueillette des pommes des vergers québécois.

Les étudiants sénégalais et ceux de l'Institut de La Pocatière ont expérimenté, au cours des quatre semaines de stage, des situations concrètes qui leur ont permis de vivre une expérience intense d'éducation et de formation personnelle.

## Journée de la luzerne

Tous les producteurs agricoles de la région sud de Québec sont invités à participer, le 3 décembre prochain, à la journée régionale de la luzerne, qui aura lieu à la salle du festival de l'étable de Plessisville, annonce un communiqué gouvernemental.

C'est en effet lors de cette journée que M. Théobald Jourdain, coordonnateur de la région sud de Québec, fera la proclamation des gagnants régionaux des concours de luzerne et de maïs-ensilage.

Voulant d'autre part que cette journée soit des plus profitables à tous les participants, les organisateurs ont invité quelques conférenciers à prendre la parole. C'est ainsi que M. Michel Perron, autrefois à l'emploi de la région sud de Québec et maintenant en poste à Sherbrooke, traitera de la culture de la luzerne: une source de profit.

## Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus. L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois. Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la

croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H. En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des causes connues d'hémorroïdes. Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

**Préparation H**

## avis légaux

### AVIS LEGAL

**RENAUD CYR**  
Avis est par les présentes donné que JOSEPH-CELESTIN-RENAUD CYR, domicilié et résidant au 3002, avenue Laverdure # 3 à Ste-Foy, district de Québec, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH-CELESTIN-RENAUD-GASTON CYR.  
Québec, ce 11 novembre 1975.  
**KRONSTROM, TURMEL, DESJARDINS & VILLENEUVE**  
Procureurs du requérant

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUEBEC  
**COUR SUPERIEURE**  
Chambre de la Famille  
(Divorces)  
DE NEUVILLE Jean-Claude  
490 Rte Tessier  
St-Augustin, Qué.

Requérant.  
Roy Marie Marcelle Annette  
autresfois de  
Québec, maintenant de  
lieux inconnus Intimée.

**ORDONNANCE**  
La Cour ordonne à l'intimée, ROY Marie Marcelle Annette, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la présente ordonnance dans Le Soleil, publié en français, deux fois (2), Chronicle Telegraph, published in english, twice (2).  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Québec, Palais de Justice, 12 rue St-Louis, Québec, P.Q.  
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.  
A Québec, ce 12 novembre 1975.  
(S) MAURICE GOBEL  
Registraire des divorces.

Le Secrétaire,  
M.-A. DEMERS  
Montréal, le 6 novembre 1975.

### AVIS

Prenez avis que M. Rock Rioux, détenteur d'un permis de camionnage en vrac pour la région no 1 portant no Q-501394, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission d'un permis additif pour la région no 9 pour le compte de Rayonnier Québec avec son équipement spécial, pour une durée de six (6) mois.  
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis.  
**ALAIN BILODEAU, Avocat**  
**DIONNE FORTIN ROY BILODEAU & RAMSAY, Proc. du requérant.**

**APPEL D'OFFRES**  
GAR-75-19257  
pour 10h.30 a.m.  
le mardi 2 décembre 1975  
Place Dupuis  
Montréal  
**SIGNALISATION ET DECORATION DES QUATORZE (14) ETAGES OCCUPES PAR L'HYDRO-QUEBEC**  
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**  
Bureau no 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Secrétaire,  
M.-A. DEMERS  
Montréal, le 6 novembre 1975.

### AVIS

Prenez avis que la compagnie "Consortium Fecteau & Trotter Inc." demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.  
Québec, ce 14e jour de novembre 1975  
Consortium Fecteau & Trotter Inc.,

Ulric Fecteau,  
le Secrétaire

### Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
AMR-75-10187  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
Mardi le 9 décembre 1975  
Pointe-aux-Trembles, P.Q.  
**FOURNITURE DE DEUX (2) GRUES HYDRAULIQUES, AUTOMOTRICES, 4 x 4, DE 12 1/2 TONNES**  
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUEBEC**  
Bureau no 809  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant cidessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Secrétaire,  
M.-A. DEMERS  
Montréal, le 10 novembre 1975.

### Ville de St-Nicolas

Comté de Lévis  
Québec  
**AVIS PUBLIC**  
Aux contribuables de la ville de St-Nicolas:  
AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par le soussigné: QUE le rôle d'évaluation de la ville de St-Nicolas est maintenant déposé au bureau de la municipalité et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance;  
QUE toute plainte concernant ce rôle d'évaluation doit être déposée avant le premier mai 1976.  
Le greffier de la ville,  
Guy Godreau, avocat.

### Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
DMS-75-10186  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
Mardi le 2 décembre 1975  
Montréal P.Q.  
**POUR LA FOURNITURE DE (3) TROIS SECHEURS D'AIR A DEUX (2) TOURS D'ABSORPTION. PRESSION DE SERVICE: 3600 LB/PO. CARRE.**  
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUEBEC**  
Bureau no 809  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant cidessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Secrétaire,  
M.-A. DEMERS  
Montréal, le 7 novembre 1975.

# Sears

## AVIS

### RELEVÉS DE COMPTE

A cause de la grève des postes, nous invitons nos clients à venir régler leur compte au magasin Sears le plus près de chez eux dans le but de leur éviter des coûts de crédit dus au retard éventuel de paiement.

Les relevés de compte du mois courant sont disponibles à l'un de nos trois magasins suivants:

pour nos clients de

CAP ROUGE STE-FOY SILLERY	SEARS PLACE LAURIER
ST-ROMUALD CHARNY LEVIS LAUZON ST-HENRI ST-JEAN-CHRYSOSTOME BREAKEYVILLE ST-LAMBERT ST-ETIENNE	SEARS GALERIES CHAGNON
TOUTES AUTRES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE LA REGION DE QUEBEC	SEARS PLACE FLEUR DE LYS

Nous ferons parvenir vos comptes, sur demande par téléphone, au magasin de votre choix ou au bureau de vente par catalogue, le plus près.

Simpsons-Sears Ltd.

## appel d'offres

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**Direction du Génie Service de l'Hydraulique agricole**  
Projet no 10395-100-756 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau DEBONNEVILLE et branches, en les municipalités des paroisses de Très-Saint-Sacrement et Saint-Malachie-d'Ormstown, comté de Châteauguay.  
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 15 (Salaberry), soit les comtés municipaux de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil et Soulanges, et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.  
Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$4,000.

**Projet no 13730-101-756** — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau TESSIER et branche, en les municipalités des paroisses de Saint-Casimir, comté de Portneuf et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain.  
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans les régions nos 6 et 8 (Jacques-Cartier et Mauricie), soit les comtés municipaux de Charlevoix-Est, Charlevoix-Ouest, Montmorency I, Montmorency II, Portneuf, Champlain, Maskinongé et Saint-Maurice, et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.  
Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$5,000.  
Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tél.: 643-2450.  
Un versement de \$10 sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.  
Clôture de l'appel d'offres: 14h30 (h.n.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec.  
L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

**LE JEUDI 4 DECEMBRE 1975**

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaétan Lussier  
sous-ministre

### SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7709	120,000 gallons d'huile à chauffage no 2	Rivière-du-Loup
Clôture de la soumission: 3 décembre 1975, 15.00 heures		
7703	10,300 paniers à rebuts en plastique	Québec & Montréal
7704	870 tables (chêne) 960 fauteuils (chêne)	Québec & Montréal
7708	210 chaloupes en contre-plaqué (type verchères) arrière carré, longueur 18'	Parcs provinciaux Divers endroits
7713	4,911 tables - piétement métallique - dessus plastique stratifié	Québec & Montréal
Clôture des soumissions: 5 décembre 1975, 15.00 heures		
7712	Impression: 860,000 cartes routières du Québec 1976 - 5 couleurs pliées	Québec
Clôture de la soumission: 9 décembre 1975, 15.00 heures		
7710	Saisie des données de 4,045,000 formules TP-4	Québec & Montréal
Clôture de la soumission: 10 décembre 1975, 15.00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE L'APPROVISIONNEMENT  
BUREAU DES APPELS D'OFFRES  
150 EST, BOUL. ST-CYRILLE, 4e ETAGE  
QUEBEC, QUE. G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général  
Jean-Claude Careau, ing.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

# Des investissements de \$2,500,000 pour des HLM dans Portneuf



Miss Rodeo Canada

Mlle Sis Thacker, âgée de 21 ans, de Red Deer, en Alberta, a remporté le concours lors des finales canadiennes de rodeo, à Edmonton, dimanche.

## Mgr Lefebvre défie à Montréal, les évêques canadiens

MONTREAL (PC) — Le chef des intégristes et traditionalistes mondiaux, Mgr Marcel Lefebvre, de France, actuellement de passage à Montréal, a été chaleureusement applaudi, en fin de semaine au "Beer Garden" où il a parlé pendant deux heures devant plus de 800 personnes.

L'auditoire du prêtre français, qui s'était fait au concile oecuménique Vatican I le champion du statut quo, était composé de gens de tous les âges, notamment d'une forte délégation de bérêts blancs auxquels s'étaient joints de nombreux religieux, religieux et de prêtres. Mgr Lefebvre est en effet le grand penseur de "Vers Demain", l'organe officiel des bérêts blancs de Mme Gilberte Côté-Mercier.

Le cas Morgentaler

Le prêtre français s'est dit

## Malaise chez les psychiatres de St-Jean-de-Dieu

MONTREAL (PC) — Un malaise perce au sein des psychiatres de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Le fardeau de leur tâche est trop lourd; et si on compare ce centre hospitalier avec d'autres, la disproportion saute aux yeux.

Le directeur général, le Dr Denis Lazure, a ainsi exposé le problème auquel les psychiatres l'ont confronté en lui proposant, au cours d'une rencontre, hier, un nouveau mode de distribution des soins.

Saint-Jean-de-Dieu a trois fonctions: a) assurer tous les soins, internes et externes, à la population de 300,000 âmes que forme le secteur qui lui est propre; b) hospitaliser des malades qui proviennent de divers centres hospitaliers, et des malades qui demeurent à l'extérieur de son secteur et qui peuvent aussi bien venir de l'Abitibi que de la Gaspésie.

En troisième lieu, Saint-Jean-de-Dieu doit s'occuper de ce que le Dr Lazure a appelé "l'héritage du passé", c'est-à-dire 1,500 malades qui sont dans ce centre hospitalier depuis longtemps, mais qui ne relèvent cependant pas de Saint-Jean-de-Dieu.

En plus, un secteur est consacré à des patients hospitalisés, qui sont des psychiatres, mais avec une prédominance d'handicaps physiques.

"Pour cet énorme travail, a expliqué le Dr Lazure, nous n'avons que 21, 22 psychiatres à temps complet. Il y a six départs, certains médecins étant à l'âge de la retraite, d'autres n'étant pas d'accord avec nos politiques, et nous sommes incapables

scandalisé d'apprendre que 125 médecins québécois avaient pris la défense du Dr Henry Morgentaler, "l'assassin de 6,000 enfants", sans qu'aucun évêque du Québec n'élève de protestations.

L'ancien supérieur général des Spiritains dont le mandat ne fut pas renouvelé à la suite des pressions des Spiritains canadiens notamment, a relié le cas du Dr Morgentaler à celui des cinq "brigands" que le régime Franco a récemment fait exécuter.

Mgr Lefebvre n'a pas craint de défier les autorités ecclésiastiques canadiennes puis-que, pour le deuxième dimanche consécutif, il a célébré une messe classique en latin dans l'église Sainte-Yvette dont le curé, l'abbé Yves Normandin, a été destitué par l'archevêque de Montréal, Mgr Grégoire, pour avoir voulu s'en tenir au rituel ancien.

de recruter des médecins. Les jeunes psychiatres refusent de travailler sur des cas peu valorisants pour eux."

**Le Baron Otard V.S.O.P.**  
Fine Champagne  
Un aristocrate de Cognac arrive au Canada.  
Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, L.C.

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — Des investissements gouvernementaux de \$2,500,000 permettront la construction de HLM dans des municipalités de Saint-Casimir, Saint-Raymond, Saint-Marc-des-Carières et Donnacona, dans le comté de Portneuf, totalisant quelque 125 unités de logement.

C'est la nouvelle annoncée, en fin de semaine, par le député de Portneuf, au cours d'une entrevue à son bureau de Saint-Basile.

Me Michel Pagé a fait part que ces réalisations font partie du programme de l'exercice financier de 1975, que le mandataire de la Société d'habitation du Québec procéderait en collaboration avec les municipalités engagées aux voies des emplacements de construction, dès décembre prochain. La confection des plans et des appels d'offres suivra, ce qui aboutirait au début des travaux en juin 1976.

Selon les informations fournies, les HLM réalisés le

seront pour deux secteurs bien précis, à savoir la famille et les personnes d'un certain âge. Sur ce dernier point, le député de Portneuf a tenu à préciser que les HLM serviront à faire le point entre les centres de logement et d'hébergement pour les personnes âgées et les familles.

A Saint-Casimir, il y aura construction de 20 logements pour les personnes d'un certain âge. A Saint-Marc-des-Carières, 20 logements pour les

familles et 10 pour les personnes âgées seront réalisés.

A Saint-Raymond, les deux catégories précédemment mentionnées bénéficieront chacune de 20 unités de logement pour un total de 40. Enfin, à Donnacona, 35 logements seront construits, soit 20 pour les familles et 15 pour les personnes.

Précisons que des demandes avaient été soumises par huit municipalités du comté de Portneuf pour la construc-

tion de HLM. Avec l'annonce de la programmation de 1975, quatre de celles-ci avaient donc reçu une réponse favorable.

Celles qui demeurent en suspens proviennent des localités de ville de Portneuf, Saint-Basile village, Saint-Ubalde et Portneuf-Station. A ce sujet, le député Pagé a mentionné que si les disponibilités financières de la SHQ pour la programmation de 1976 se situent au même niveau que celles de 1975, les

demandes en suspens pourraient obtenir une réponse favorable de réalisation. Mentionnons qu'au total, ces dernières représentent un total de 80 unités de logement.

Pour Me Pagé, de telles réalisations permettraient de compléter le réseau d'unités de logement au niveau de la région de Portneuf pour répondre aux besoins tout en occasionnant une amélioration sensible de la qualité et de la disponibilité actuelle que l'on retrouve dans cette région.

# CENTRE LIQUIDATION

CENTRE JADIS, 3e AVENUE OUEST, CHARLESBOURG

- Magasin n'offrant que des articles lourds tels que meubles, appareils ménagers, téléviseurs, baignoires, portes et châssis, tapis, etc.
- Parmi ces articles, la majorité sont neufs, d'autres légèrement défraîchis, marqués ou égratignés.
- Tous les articles sont sujets à avoir été vendus préalablement.
- Les articles annoncés ne sont qu'une partie minime de notre vaste inventaire.
- Nous y ajoutons de la marchandise tous les jours.
- Tous les articles seront vendus sur une base de "Premiers arrivés, premiers servis".

- Il n'y a qu'un seul exemplaire des articles annoncés sauf avis contraire.
- Magasinage en personne seulement.
- Frais de livraison en sus.
- Toute la marchandise est vendue telle quelle.
- Aucune mise de côté ou réservation de marchandise.
- La garantie "Satisfaction ou remboursement" s'applique à tous les articles à moins d'indication contraire.
- Dites: "Portez à mon compte!"

<b>MATELAS SOMMIERS</b>	<b>SOFA</b> # 51 331 Rég. 494.98 ch. 249.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. or # 75 976 Rég. 569.98 ch. 469.99	<b>SALLE A MANGER</b>	<b>CHAINE STEREO</b> # 28 498 Rég. 249.98 ch. 139.99
<b>ENS. MATELS ET SOMMIER 39"</b> # 73 740 Rég. 219.98 ens. 139.99	<b>FAUTEUIL</b> A dossier haut, # 51 335 Rég. 239.98 ch. 149.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. blanc, # 75 970 Rég. 569.98 ch. 449.99	<b>MOBILIER ESPAGNOL</b> 5 pièces, # 190/90 Rég. 299.98 ch. 239.99	<b>CHAINE STEREO</b> # PAN 300 Rég. 299.98 ch. 249.99
<b>ENS. MATELAS ET SOMMIER 39"</b> # 73 615 Rég. 299.98 ens. 239.96	<b>MATELAS 60"</b> # 71 691 Rég. 189.98 ch. 129.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. or moisson # 65 056 Rég. 529.98 ch. 469.99	<b>MOBILIER ESPAGNOL</b> 5 pièces, # 740 Rég. 469.98 ch. 349.99	<b>CHAINE STEREO</b> # 28 469 Rég. 249.98 ch. 187.98
<b>SOMMIER 60"</b> # 72 691 Rég. 189.98 ch. 129.99	<b>ENS. DE SALON</b> Espagnol 2 pièces, # 58 041 Rég. 699.98 ch. 499.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. or moisson, # 75 936 Rég. 519.98 ch. 429.99	<b>MOBILIER DE SALLE A MANGER</b> Canadien 5 pièces, # 25 001 Rég. 699.98 ens. 449.99	<b>MEUBLE STEREO</b> # 18 123 Rég. 299.98 ch. 239.99
<b>SOMMIER 54"</b> # 72 537 ch. 49.99	<b>ENS. DE SALON</b> 2 pièces # 51 471 Rég. 559.98 ens. 419.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. or moisson # 75 946 Rég. 529.98 ch. 449.99	<b>MEUBLE STEREO</b> # 18 088 Rég. 219.98 ch. 229.99	<b>MEUBLE STEREO</b> Avec bar et foyer, # 18 005 Rég. 449.98 ch. 349.99
<b>MATELAS 54"</b> # 71 537 ch. 49.99	<b>ENSEMBLE DE SALON</b> 2 pièces "Doverport", # 350 Rég. 559.98 ch. 159.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 17 pi. cu. avoat # 64 944 Rég. 519.98 ch. 429.99	<b>SUPPORT</b> Pour chaîne stéréo # 40 207 Rég. 23.98 ch. 19.99	<b>SUPPORT</b> Pour chaîne stéréo, # 45 007 Rég. 34.98 ch. 19.99
<b>MATELAS 39"</b> # 71 770 Rég. 69.98 ch. 39.99	<b>FAUTEUIL</b> "Laz-Boy", # 41 604 ch. 159.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. or moisson # 55 946 Rég. 489.98 ch. 409.99	<b>SUPPORT</b> Pour chaîne stéréo, # 40 500 Rég. 29.98 ch. 29.99	
<b>MATELAS 39"</b> # 71 766 Rég. 69.98 ch. 39.99	<b>FAUTEUIL</b> "Laz-Boy", # 41 404 Rég. 219.98 ch. 129.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. avoat # 55 944 Rég. 489.98 ch. 429.99	<b>TABLE DE POOL</b> # 44 284 Rég. 299.98 ch. 279.99	
<b>MATELAS 39"</b> # 71 535 ch. 39.99	<b>FAUTEUIL</b> "Laz-Boy", # 41 004 Rég. 319.98 ch. 120	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. avoat # 55 950 Rég. 499.98 ch. 399.99	<b>TABLE DE POOL</b> # 74 266 Rég. 299.98 ch. 225	
<b>SOMMIER 30"</b> # 72 535 ch. 39.99	<b>GROUPE DE FAUTEUILS</b> ch. 45 à 100	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. blanc # 55 942 Rég. 499.98 ch. 409.99	<b>TABLE DE POOL</b> # 74 100 Rég. 129.98 ch. 100	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b>	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. cuivre # 55 942 Rég. 499.98 ch. 409.99	<b>TABLE DE PING PONG</b> # 74 416 Rég. 129.98 ch. 79.98	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> 5 progr., blanc, # 76 051 Rég. 499.98 ch. 299.99	<b>REFRIGERATEUR</b> 15 pi. cu. # 55 910 Rég. 429.98 ch. 309.99	<b>TABLE DE PING PONG</b> # 74 419 Rég. 129.98 ch. 59.99	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> 5 progr., blanc, # 72 051 Rég. 379.98 ch. 259.99	<b>CUISINIERE</b> Four à nettoyage continu or # 94 646 Rég. 444.98 ch. 369.99	<b>FOYER "FRANKLIN"</b> # 42 206 Rég. 309.98 ch. 199.99	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> 6 progr. avoat # 72 054 Rég. 479.98 ch. 349.99	<b>CUISINIERE</b> Four autotrottant, avoat # 91 754 Rég. 409.98 ch. 369.99	<b>FOYER ET TUYAU</b> # 42 121 Rég. 399.98 ch. 249.99	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> 6 programmes blanc # 72 061 Rég. 399.98 ch. 309.99	<b>CUISINIERE</b> Four autotrottant blanc, # 94 740 Rég. 569.98 ch. 439.99	<b>FOYER "FRANKLIN"</b> # 42 205 Rég. 209.98 ch. 109.99	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> 6 progr. cuivre, # 72 062 Rég. 479.98 ch. 369.99	<b>CUISINIERE</b> Four autotrottant cuivre, # 94 742 Rég. 569.98 ch. 429.99	<b>FOYER CONIQUE</b> # 42 060 Rég. 129.98 ch. 69.99	
	<b>LAVE-VAISSELLE</b> Encastré # 72 140 Rég. 399.98 ch. 249.99	<b>CUISINIERE</b> Four autotrottant avoat, # 93 744 Rég. 509.98 ch. 369.99	<b>FOYER CONIQUE</b> # 10 398 Rég. 129.98 ch. 69.99	
	<b>TABLES DE NUIT LITS, BUREAUX, etc.</b>	<b>CUISINIERE</b> Ton cuivre # 93 242 Rég. 359.98 ch. 269.99	<b>FOYER</b> Imitation pierres grises, # 11 135 Rég. 199.98 ch. 129.99	
	<b>MOBILIER DE CHAMBRE</b> Espagnol 4 pièces, # 63 024 Rég. 699.98 ens. 599.99	<b>CUISINIERE</b> Ton avoat # 92 644 Rég. 349.98 ch. 259.99	<b>BAIGNOIRE</b> Ton beige, bleu ou vert, # 95 628 Rég. 84.98 ch. 49.99	
	<b>TABLE DE NUIT</b> # 63 026 Rég. 119.98 ch. 100	<b>CUISINIERE</b> Ton blanc # 91 140 Rég. 299.98 ch. 189.99	<b>BAIGNOIRE</b> Or moisson, # 95 639 Rég. 69.98 ch. 35.99	
	<b>MOBILIER DE CHAMBRE</b> Futuriste 3 pièces # 60 634 Rég. 549.98 ch. 449.99	<b>CUISINIERE</b> Ton or # 92 246 Rég. 319.98 ch. 249.99	<b>LAVABO</b> Ton bleu ou rose, # 96 511 Rég. 17.98 ch. 9.99	
	<b>MOBILIER DE CHAMBRE</b> Espagnole 4 pièces, # 60 455 Rég. 699.98 ch. 399.99	<b>CUISINIERE</b> Ton or # 92 646 Rég. 349.98 ch. 249.99	<b>LAVABO</b> Ton lilas Rég. 29.98 ch. 14.99	
	<b>TABLE DE NUIT</b> # 60 456 Rég. 119.98 ch. 89.99	<b>CUISINIERE</b> Four à nettoyage continu, avoat # 93 644 Rég. 399.98 ch. 299.99	<b>LAVABO</b> Or moisson, # 96 526 Rég. 32.98 ch. 19.99	
	<b>MOBILIER DE CHAMBRE</b> Canadien 4 pièces, # 63 145 Rég. 999.98 ens. 700	<b>MEUBLES NON PEINTS</b>	<b>LAVABO</b> Ton marbre beige Rég. 32.98 ch. 19.99	
	<b>BUREAU TRIPLE</b> Prov. franc. # 62 152 Rég. 199.98 ch. 139.99	<b>BUREAU DOUBLE</b> # 12 962 ch. 59.99	<b>LIT D'ENFANT</b> # 65 054 Rég. 109.98 ch. 49.99	
	<b>COMMUNE 4 TIROIRS</b> Prov. franc., # 62 154 Rég. 119.98 ch. 69.99	<b>COMMUNE 5 TIROIRS</b> # 12 965 ch. 44.99	<b>LIT D'ENFANT</b> Style canadien, # 76 517 Rég. 99.98 ch. 69.99	
	<b>COMMUNE ESPAGNOLE</b> # 60 255 Rég. 169.98 ch. 99.99	<b>TABLE DE NUIT</b> # 12 966 ch. 21.99	<b>LIT D'ENFANT</b> # 76 371 Rég. 89.98 ch. 44.99	
	<b>BUREAU TRIPLE</b> Colonial, # 63 102 Rég. 249.98 ch. 169.99	<b>COMMUNE 4 TIROIRS</b> # 63 284 Rég. 99.98 ch. 49.99	<b>LIT D'ENFANT</b> # 65 048 Rég. 79.98 ch. 39.99	
	<b>COMMUNE</b> Prov. franc. # 62 145 Rég. 249.98 ch. 229.99	<b>COMMUNE 5 TIROIRS</b> # 63 285 Rég. 109.98 ch. 69.99	<b>LIT D'ENFANT</b> # 65 060 Rég. 49.98 ch. 29.99	
	<b>GROUPE DE CHAISES</b> "Coleco" coloniales 24.99 à 34.99	<b>BIBLIOTHEQUE</b> # 63 288 Rég. 79.98 ch. 59.99	<b>LIT D'ENFANT</b> # 65 051 Rég. 59.98 ch. 29.99	
	<b>MOBILIERS DE SALON</b>	<b>PUPITRE</b> # 63 281 Rég. 124.98 ch. 79.99	<b>CHAISE HAUTE</b> "Winnia" légèrement défraîchie # 68 022 Rég. 18.98 ch. 8.99	
	<b>SOFA ESPAGNOL</b> Cuirette, # 50 831 Rég. 229.98 ch. 199.99	<b>CHAISE BERÇANTE</b> "Boston", # 10 064 Rég. 37.99	<b>POUSSETTE</b> # 66 042 Rég. 34.98 ch. 24.99	
	<b>FAUTEUIL ESPAGNOL</b> # 50 833 Rég. 219.98 ch. 139.99	<b>TETE DE LIT 39"</b> # 63 279 Rég. 64.98 ch. 39.99	<b>LIT D'AUTO/LANDEAU</b> # 66 045 ch. 49.99	
	<b>SOFA FUTURISTE</b> # 50 101 Rég. 429.98 ch. 290		<b>CHAISE BERÇANTE</b> D'enfant, # 100 ch. 24.99	
	<b>FAUTEUIL FUTURISTE</b> # 50 105 Rég. 184.98 ch. 84.99			
	<b>TABOURET</b> # 50 104 Rég. 74.98 ch. 39.99			
	<b>ENS. DE SALON</b> 2 pièces # 58 051/3 Rég. 569.98 ens. 299.99			
	<b>SOFA</b> # 50 841/3 Rég. 379.98 ch. 259.99			
	<b>FAUTEUIL</b> # 50 843 Rég. 229.98 ch. 139.99			
	<b>CAUSEUSE</b> # 50 842 Rég. 330.00 ch. 149.99			
	<b>ENS. DE SALON</b> 2 pièces, # 51 491 Rég. 149.98 ch. 499.99			

**Profitez aussi de notre nouveau comptoir de vente par catalogue. Commandez en personne.**

Simpsons-Sears Ltd.